



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 19 novembre 2025, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 13 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHÉ, Mme AMAR, Mme ARRON, M. BASTIN, Mme BERTRAND, Mme CARPE, M. CHATAUD, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme SAUSSEREAU, Mme THIROUX, M VIGUIÉ, **adjointes et adjoints au Maire**

M. BOULAY, Mme DÉGAGER-PHALANCHÈRE, M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, Mme NGANDE, M. RIBEIRO, **conseillers municipaux délégués**

Mme CIPRIANO, Mme DE OLIVEIRA, Mme DUVERGER, M. FORHAN, Mme PARLOUAR, M. PESSOA, M. SLIMOVICI, Mme THÉOPHILE, Mme ADOMO, Mme CAPORAL, M. FAUTRÉ, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. MAILLER, M. SY, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR) ; Mme BENAHMED (donne procuration à Mme CARPE) ; M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL) ; Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ) ; Mme SAILLAND (donne procuration à Mme DUVERGER) ; Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON) ; M. TITOV (donne procuration à Mme CAPORAL).

Les membres absents :

Mme GUILLAUME, M. SUDRE.

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE –
TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 31.

Monsieur le Maire

« Mes chers collègues, bonsoir à tous. Nous allons pouvoir démarrer notre séance. Le quorum est atteint. Je vais donner lecture des pouvoirs qui me sont parvenus. »

Lecture des pouvoirs

« Patrice LATRONCHE a donné pouvoir à Sophie AMAR, Jacqueline BENAHMED à Geneviève CARPE, Frank BARON à Grégory GOUPIL, Mylène BENOLIEL à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Évelyne SAILLAND à Raymonde DUVERGER, Didière DONATIEN à Christine ARRON et Monsieur TITOY à Madame CAPORAL. S'il y a d'autres procurations, vous pouvez les faire parvenir. »

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Je vais désigner un secrétaire de séance, je vais proposer Wilfrid BASTIN. S'il n'y a pas d'avis contraires... »

M. SY

« Bonsoir... »

Monsieur le Maire

« Je termine, Monsieur SY, vous permettez ? S'il n'y a pas d'avis contraires, Wilfrid BASTIN sera notre secrétaire de séance.

Par ailleurs, nous allons observer une minute de silence en hommage à Claude GUERRIER, comme je m'y étais engagé la dernière fois. J'ai attendu, Monsieur FAUTRÉ, que vous soyez présent. Il a travaillé avec vous pendant de nombreuses années. Cela me semblait assez naturel que l'on rende hommage ce soir à Claude GUERRIER. C'était un élu particulièrement investi dans ses missions, avec lequel j'ai eu mes derniers échanges lors de la réunion au Bois-l'Abbé concernant la copropriété Boileau, où il avait eu des mots, comme souvent d'ailleurs, tout à fait justes et équilibrés. C'est bien évidemment ce soir que nous allons observer une minute de silence en son hommage. »

(minute de silence)

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2025

Monsieur le Maire

« Je vous remercie. Nous allons à approuver le procès-verbal de la séance du 8 octobre. Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? Madame Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues. On vient d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Claude GUERRIER. Il y a d'autres élus qui sont décédés, pour lesquels on n'a pas eu ce moment. Je pense à Monsieur Claude FLETY et à Madame Marie-Rose TORRES qui ont été élus au sein de ce Conseil. »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas été informé concernant Madame TORRES. Donc on le fera au prochain Conseil, parce que j'ai pour habitude, à chaque fois, de faire un point – là, c'était plus simple concernant Claude GUERRIER – avec la famille au préalable. Il n'y a pas de soucis là-dessus, vous vous en doutez bien. Monsieur MAILLER, on est sur le PV. »

M. MAILLER

« Oui, je sais, Monsieur le Maire, je vous remercie. Chers collègues, Monsieur le Maire. Tout d'abord, j'en profite, puisque l'on est sur le PV, nous vous informons qu'il est question de celui du mois de mai pour lequel la commission d'accès aux documents administratifs vous a encore donné tort et a émis un avis favorable à la transmission des enregistrements de ces débats. Donc, je souhaiterais que vous puissiez nous les communiquer le plus rapidement possible. Concernant le PV que nous devons adopter aujourd'hui, j'ai pris le temps de le lire puisque vous avez remarqué que je n'étais pas présent et, une nouvelle fois, je m'aperçois du mépris avec lequel vous traitez votre opposition, l'arrogance même avec laquelle vous nous répondrez et, encore une fois, malheureusement, le tissu de mensonges que vous développez au fur et à mesure avec des arguments d'autorité, en laissant croire par exemple, si je prends vos réactions sur le vœu qui a été proposé, en essayant de nous faire passer pour des gens qui ne maîtrisent pas les dossiers. Pourtant, il ne vous aura pas échappé, en qualité de conseiller régional délégué bénéficiant d'une indemnité de fonction particulièrement importante, et en même temps le fait d'avoir tellement de mandats que cela vous aura certainement échappé, que par délibération numéro CP 2024-029, donc c'est bien celle de la commission permanente à laquelle vous participez, il est bien inscrit sur la politique sociale et régionale en faveur du handicap, première affectation pour 2024, donc on était encore en 2024, pas 2025, que, quand on lit ce que financent les 2 M que vous avez supprimés pour les MDPH, eh bien c'est « décide de participer au dispositif de la politique sociale régionale. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, juste une chose... »

M. MAILLER

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Nous sommes sur l'approbation du PV, nous ne sommes pas là pour refaire le débat. »

M. MAILLER

« Non. »

Monsieur le Maire

« Si vous vouliez participer... Mais non, non, non, mais là, vous êtes en train de refaire un débat. »

M. MAILLER

« Vous avez... »

Monsieur le Maire

« Vous permettez que je parle ? Non, non, non, Monsieur MAILLER, on va arrêter. »

M. MAILLER

« Vous m'avez donné la parole. »

Monsieur le Maire

« Non, non, je vous enlève la parole, Monsieur MAILLER. Je vous dis simplement une chose : vous n'êtes pas là pour refaire le débat. Si vous voulez venir au débat, c'est très simple, vous venez en séance. Vous étiez absent, vous ne refaites pas le débat parce que vous avez été absent. Voilà. »

M. MAILLER

« Sauf que dans votre compte-rendu... »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez ne pas être d'accord avec ce que l'on dit, mais, en attendant, c'est comme ça. »

M. MAILLER

« Vous m'avez mis en cause, Monsieur le Maire, donc j'ai un droit de réponse. On n'est pas dans une république bananière. Je sais bien que vos amis RETAILLEAU et compagnie... »

(*Protestations, oh là, là*)

Monsieur le Maire

« Bien. Nous passons donc à l'approbation du procès-verbal. Est-ce qu'il y a des avis contraires sur le procès-verbal ? Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« On n'est pas... »

Monsieur le Maire

« Vous avez la parole, Madame CAPORAL. (*S'adressant à Monsieur MAILLER*) Vous n'avez pas la police de la séance. »

M. MAILLER

« La police... »

Monsieur le Maire

« Et donc vous pouvez laisser parler votre collègue, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Vous demandez si l'on a des remarques et des observations. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais pas pour refaire des débats. Remarques, observations, ce n'est pas de faire un débat. »

M. MAILLER

« Vous me mettez en cause... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« Vous me mettez en cause sur ce PV, et je n'ai pas le droit de réagir, mais vous plaisantez ? »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL seule, Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« C'est vraiment pas... »

Monsieur le Maire

« Mais signalez, Monsieur MAILLER, signalez. »

M. MAILLER

« Oui, oui, bien sûr. »

Monsieur le Maire

« Maintenant, c'est à Madame CAPORAL de parler. Vous savez, on a gagné plus de deux heures, la dernière fois, parce que vous n'étiez pas là. »

Mme CAPORAL

« Alors, moi, ce que je voudrais signaler par rapport au PV de la dernière fois, j'avais demandé l'avis des Domaines pour les décisions 25-537, 25-538, 25-539 ainsi que pour le 10-12, rue Jules-Appert, et je ne les ai pas eus. Donc, merci de bien vouloir me les communiquer. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Je pensais que cela avait été fait, donc je demande aux services qu'ils vous envoient effectivement ces avis. Il n'y a aucun problème sur ce point.

Juste une remarque concernant ce que vient d'évoquer Monsieur MAILLER, puisque la seule question c'était sur le sujet de la CADA. Nous avons été saisis effectivement par la CADA, et donc nous avons apporté une réponse à la CADA, et la CADA vous répondra. Et nous n'avons pas grand-chose à vous transmettre de plus. Donc nous passons à l'approbation de ce procès-verbal : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Deux avis contraires. Même quand on n'est pas là, on a un avis contraire. C'est parfait. Donc le procès-verbal est adopté. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**Monsieur le Maire**

« Vous avez eu communication des décisions que j'ai été amené à prendre entre les deux Conseils. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Alors, en fait, même chose pour certaines décisions qui n'apparaissent pas sur le site : 25-705, 25-704, 25-706 ainsi que 25-707. J'aimerais avoir copie de ces décisions puisqu'elles ne sont pas indiquées. Merci. Et j'aurai deux questions en fin de séance. »

Monsieur le Maire

« Donc deux questions diverses. Attention parce qu'elles sont limitées au titre du règlement intérieur. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir. J'avais une question sur la décision concernant la modification des régies des Maisons pour tous. J'ai vu qu'il y avait une modification des régies, mais en quoi consiste cette modification ? »

Monsieur le Maire

« Vous pouvez indiquer le numéro, s'il vous plaît ? »

Mme KEITA-GASSAMA

« Pardon ? Ah le numéro, je ne l'ai pas noté. »

Mme CAPORAL

« Moi, je les ai, c'est 648 et 649. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci. Il y avait la convention concernant le centre de vacances Oléron, également, je voulais voir parce qu'il y a une annulation. Et après, il y a une reprise de convention : qu'est-ce qui fait que cette annulation puisse être reprise ?

Il y avait également la revalorisation annuelle des tarifs. Est-ce qu'il est possible de nous communiquer cette grille des tarifs, puisqu'il s'agit de toutes les prestations aux familles ?

J'ai vu qu'il y avait un écart dans les aides au permis de conduire. Il y a des aides qui vont de 200 € à 600 €. Qu'est-ce qui peut expliquer cet écart ? Et si vous avez aussi l'enveloppe totale, pour nous la donner.

Il y a les FOODLES, l'entreprise FOODLES. J'ai plutôt de bons échos. Je voulais juste savoir combien d'agents sont concernés.

Et, enfin, les 2,4 M€ pour la plantation d'arbres et les espaces paysagers : quelles zones sont concernées ? Est-ce que cela fait référence à une ancienne délibération que nous avons eue ici au Conseil municipal ou pas ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« C'était pour une question diverse. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, moi, je n'ai pas de questions précises, mais j'aurais plutôt une remarque à faire sur la délibération DEC25-703 qui concerne l'association BooGlaw. Nous prenons ce soir, toutes et tous, acte de vos décisions, mais elles ne sauraient masquer la réalité que l'association BooGlaw est largement abandonnée par la Ville. D'ailleurs ce n'est pas la première fois que nous intervenons sur ce sujet. Pour rappel, juste, cette association assume à elle seule une mission essentielle que ni la commune ni l'État ne prennent en charge. Malgré cela, elle fonctionne en sous-effectif permanent, avec une surcharge imposée très souvent par la municipalité et par la police pour récupérer les animaux errants, stériliser les chats, et bien d'autres urgences. Leurs conditions de travail... »

Monsieur le Maire

« Vous n'avez pas de questions, Monsieur SY, parce que là, on est sur les décisions. Ce sont les questions sur les décisions, ce ne sont pas des débats. »

M. SY

« C'est précis, c'est des remarques, Monsieur. Je peux terminer ? Leurs conditions de travail sont indignes et dangereuses ; d'ailleurs je m'étonne qu'un adjoint de la cause animale ne soit même pas intervenu suite à plusieurs mails et signalements qui ont été faits par l'association. Il y a encore quelques jours, un membre de l'association a été grièvement blessé lors d'une intervention, nécessitant son hospitalisation en urgence. Pendant ce temps, le refuge est en train de tomber en ruine, faute d'investissement municipal. Pas un centime n'a été consacré à sa sécurisation ni à sa rénovation, malgré les slogans où vous vous dites ami des animaux. Voilà le résultat. Dans ce contexte, imposer un loyer de 100 €, c'est excessif. Voilà pour ma remarque. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Sur les questions, effectivement, ma collègue vous a interrogé sur la revalorisation annuelle au 1^{er} septembre. Nous souhaiterions déjà connaître le montant de cette revalorisation et avoir communication de l'ensemble des revalorisations que vous avez effectuées depuis 2020, donc nous donner au moins les numéros des décisions de manière à ce que l'on puisse les retrouver. Concernant la décision 25-704, c'est en fait toutes les demandes de subventions, 704, 705, 706, 707, depuis le début du mandat qu'on vous demanderait, ce qui éviterait que l'on se pose la question de savoir quel est le montant de la... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL a déjà posé la question. »

M. MAILLER

« Et le taux de subvention.

J'ai la même question que ma collègue sur les aides dans le cadre du CCR.

Concernant le terrain nu, donc c'est la décision 25-781, concernant le terrain nu qui est mis à disposition au profit de la commune, pour quel montant et pour quoi faire ?

Concernant les marchés publics, on voit que vous avez décidé de passer un marché de prestations de services pour un montant de 1,5 M€ hors taxes sur quatre années. Donc, pour quels bâtiments et est-ce que cela implique la privatisation du service d'entretien des bâtiments communaux ? Et si c'était le cas, que deviendra le personnel communal ? On n'oubliera pas qu'il y a tout de même 169 équivalents temps pleins qui ne sont pas pourvus, et qui expliquent certainement le côté très sale de certaines de nos rues et le manque d'entretien dans certains bâtiments.

Concernant le marché 25F055, ma collègue vous a effectivement posé une question dessus, vous nous dites 160 000 € par an, mais sur quelle durée ?

De la même manière, sur le 25F065, sur les travaux de plantation des arbres, effectivement, la question sur les projets, et surtout sur la durée, puisque la durée n'est pas mentionnée.

Et puis, de la même manière, quels seront les éléments du marché de fourniture des titres restaurant, notamment, puisque c'est 5 M€ par an ? Cela représente combien par agent, par mois et pour les plus précaires ? »

Mme AMAR (*hors micro*)

« Ce n'est pas 5 M par an. »

M. MAILLER

« Et les personnes qui sont en contrat dans notre collectivité ? »

Monsieur le Maire

« Bien. Il n'y a pas d'autres questions ? Je pensais que l'on aurait un petit conseil court, mais, comme toujours, on a beaucoup de questions. C'est bien.

Concernant le point de la modification des régies de recettes posé par Madame Fily KEITA, il y a simplement une modification, il n'y a pas de changements majeurs. Ce sont les usagers et la participation par rapport aux heures d'ouverture. Il n'y a que cela qui est modifié.

Vous aviez posé la question aussi sur Oléron. Oui, il y a une annulation, et on l'a refaite parce qu'il y a eu une modification du nombre de participants qui étaient inscrits dans les décisions.

Concernant la revalorisation des prestations familiales au 1^{er} septembre, elle est en lien avec le taux d'inflation, c'est-à-dire 1,8 %. Monsieur MAILLER, vous me demandez de vous ressortir tout depuis 2020, je vous dirai que l'on n'est pas là pour faire votre travail. Vous avez toutes les décisions, vous êtes élu depuis 2020, je vous invite à travailler sur vos dossiers.

Concernant les demandes d'attribution, la question qui a été posée par Madame CAPORAL, c'est en ligne déjà sur le site, vous pouvez aller voir, mais si vous voulez avoir les montants, je vous les donne : le 704, c'est un montant de 573 310 € hors taxes ; le 705, 33 317,20 € hors-taxes ; et le 706 et le 707 sont d'un même montant, c'est-à-dire 136 123 € hors taxes.

Concernant le CCR, alors je crois que vous n'avez pas tout à fait saisi ce qu'est le CCR. Le CCR n'est pas une aide forfaitaire à chaque jeune qui se présente, c'est ce que l'on a expliqué depuis le départ. C'est un coup de pouce qui est lié à la situation de chacun. Bien évidemment, quand on est enfant de personne qui est en situation sociale plus difficile, on a une aide un peu plus forte que quand on est enfant de classe moyenne. Voilà, c'est aussi simple. Le principe du CCR, ce n'est pas la même chose pour tous, en fonction de ce que les jeunes en question qui ont des projets, ce n'est pas que le permis de conduire. Ils viennent nous voir, on vient compléter par rapport à leur projet. Et vous voyez que, des fois, on est sur des sujets bien différents que le permis de conduire, puisque vous avez une aide qui n'est pas de 400 ou de 600 €, comme c'est le cas pour l'ensemble des permis sur ces dernières décisions, mais de 1000 € pour un étudiant qui fait sa 5^e année de médecine. Donc tout ça est variable en

fonction de chaque situation, et il n'y a pas une enveloppe globale qui pourrait être distribuée où il faut consommer le crédit. On a ouvert des crédits en conséquence pour essayer de répondre au maximum de demandes.

Vous aviez posé une question, Monsieur MAILLER, sur le terrain de la SADEV, quai Victor-Hugo. Eh bien, tout simplement, c'est gratuit, et c'est pour faire la foire au Troc, là où l'on a les manèges.

Concernant le nettoyage, effectivement, mais ce n'est pas la première fois. On a déjà eu une délibération, notamment pour les locaux de la police municipale, puisque les agents ne souhaitent pas travailler le week-end. Eh bien c'est la même chose sur les établissements culturels. Nous avons besoin d'avoir des interventions pour nettoyer les locaux le samedi, ce que les agents ne souhaitent pas faire. Donc, effectivement, on passe par une entreprise de nettoyage privée.

Concernant FOODLES, combien d'agents ? Je ne peux pas vous dire combien d'agents parce que c'est très variable selon les jours. Vous savez que l'on a mis en place le télétravail, donc c'est très variable selon les jours. Ce que je peux vous dire, c'est que c'est un véritable succès, et que cela va encore se renforcer, je pense, avec la mise en place des tickets restaurant. Mais ça fonctionne très, très bien. On a une très forte fréquentation qui n'est pas qu'à l'hôtel de ville, qui est aussi dans les services techniques, même si une partie des services techniques vont toujours au restaurant du Plateau. C'est assez variable selon les cas, et, d'ailleurs, on a des gens qui, des fois, vont au restaurant du Plateau et qui vont prendre le lendemain FOODLES. C'est une possibilité, c'est un choix qui leur est offert. Ce choix va s'élargir avec la mise en place des tickets restaurants à compter du 1^{er} décembre. Et il faut bien lire les délibérations, les éléments qu'on vous communique. Vous avez dit : ça coûte 5 M€ par an. Ce n'est pas 5 M€ par an, c'est sur quatre ans. C'est 1 250 000 € par an. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Donc voilà ce qu'il en est. Et je pense que cela aura un grand succès auprès de nos agents, qui correspondent à une prise en charge de 5,50 € de la part de l'employeur.

Et concernant le contrat de marché de plantation des arbres, c'est un marché que nous avons eu à renouveler, puisque nous avons une ambition très forte pour continuer à planter des arbres. On est en plein dans la saison, et donc ce marché est renouvelé sur une durée de quatre ans, comme l'ensemble des marchés publics que nous faisons en règle générale. Je pense avoir répondu à toutes les questions. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, il y a une question, en fait, que je voulais éclaircir. C'est en parlant du quotient médian qui s'applique pour les différentes activités qui sont offertes à Youri-Gagarine et à Joséphine-Baker, le quotient médian s'applique à quelle fourchette de revenus ? »

Monsieur le Maire

« Ah ben là, il faudrait que je vous sorte la grille. »

Mme CAPORAL

« Non, mais j'ai regardé la grille, on parle de quotient médian sans donner de fourchette. »

Monsieur le Maire

« On vous communiquera les éléments. Je n'ai pas ça en tête, dans le détail. En plus, il y a plusieurs tranches. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, j'ai plusieurs remarques concernant les décisions. Je suis désolé : on vous fait remarquer, depuis le début du mandat, que si vous étiez un peu plus transparent, on ne vous poserait pas de questions. Je vous rappelle quand même que le L2122-22 du code général des collectivités territoriales est une délégation que le Conseil vous a donnée et que vous devez rendre compte et, je suis désolé, ce n'est pas mon travail. Moi, je ne perçois pas une indemnité de fonction qui est la vôtre, dont je tairai le montant parce qu'il est quand même important, et que ce serait plutôt à vous d'être suffisamment transparent pour répondre à vos obligations.

Concernant le marché 25F085, ma question ne portait pas sur la question du montant annuel, c'était sur les autres points : la durée n'avait pas été indiquée, et je crois que je n'ai pas eu toutes les réponses. C'était de savoir sur les titres restaurant quels étaient les publics, combien de personnes allaient être concernées et quels étaient les modalités, notamment pour les plus précaires, ça peut être les stagiaires, ça peut être ceux qui sont sur des contrats très courts, les vacataires. Donc voilà comment ça s'applique, à qui ça s'applique ? C'était plutôt sur les modalités de mise en œuvre de ces tickets restaurant. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je ne sais pas ce que vous avez sur les indemnités des élus. Vous savez, en ce moment, nous sommes en cours du Congrès des Maires de France. On a de plus en plus d'élus qui quittent leurs fonctions, au regard de ce que sont les indemnités, au regard de ce que sont les responsabilités. Je lisais encore un article, hier, qui disait qu'en moyenne, les Maires travaillent 34 heures par semaine. C'est une moyenne. Vous n'avez pas les mêmes tailles de Villes, bien évidemment. Quand vous êtes dans un petit village, vous n'avez pas la même charge de travail que quand vous êtes Maire de Paris. Moi, les 34 heures en moyenne, j'y arrive à peu près, je pense que ça doit être le mercredi midi. Vous voyez. Donc, si vous faites le calcul, quelqu'un me l'a fait un jour, je gagne moins qu'une secrétaire de la Ville de Champigny. Mais je ne me plains pas, je n'ai pas fait cela pour l'argent. Je gagnais mieux ma vie avant. Je l'ai fait parce que je crois en ma Ville et que j'ai souhaité m'engager. Alors vos insinuations permanentes sur ces questions-là révèlent véritablement votre véritable visage – mais, après cinq ans, on ne le découvre pas – et la faiblesse de vos arguments. Quant au reste, je vous invite effectivement à travailler. L'article L 2122, effectivement, impose un certain nombre de choses. Je vous apporte des réponses, y compris quand vous êtes désagréable avec moi, y compris quand vous êtes insultant avec moi, ce qui arrive assez fréquemment. Ceci étant, depuis 2020, vous avez les éléments. Donc c'est à vous de les reprendre. J'ai beaucoup plus d'expérience que vous dans l'opposition, et c'est le travail que je faisais. Quant au dernier point concernant les tickets restaurant, vous voyez, je vous renvoie aussi au travail que vous avez à faire. Vous avez eu une délibération quand c'est passé, et vous aviez toutes les conditions requises pour être admissibles ou pas aux tickets restaurant. Bien, on va pouvoir maintenant aborder l'ordre du jour. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, s'il vous plaît... »

Monsieur le Maire

« Non, il n'y a pas de débat. On est allés assez loin. Questions diverses : on verra au moment où ce seront les questions diverses. Premier point : Jean-Claude FORHAN. »

1) Signature de la convention tripartite entre la Ville de Champigny-sur-Marne, le Département du Val-de-Marne et le collège Rol-Tanguy pour l'utilisation hors temps scolaire de la salle de sport intégrée au collège

M. FORHAN

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Signature de la convention tripartite entre la Ville de Champigny-sur-Marne, le Département du Val-de-Marne et le collège Rol-Tanguy pour l'utilisation hors temps scolaire de la salle de sport intégrée au collège. Afin de permettre aux élèves du collège Rol-Tanguy à Champigny-sur-Marne de pratiquer dans des conditions optimales les cours d'éducation physique et sportive, le Département a réalisé une salle de sport, située dans l'enceinte de l'établissement, adaptée à la pratique d'activités sportives. L'utilisation de cette salle de sport du collège Rol-Tanguy n'est effective qu'en période scolaire. La commune de Champigny a donc souhaité pouvoir utiliser la salle de sport en dehors des créneaux d'utilisation afin de la mettre à disposition des associations sportives.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6^e, 5^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions pour ce point ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, c'est juste une question. On a vu passer beaucoup de conventions de ce type-là, ce qui est très bien parce que, pendant une période, j'ai le souvenir que le Département ne souhaitait pas mettre ses installations à disposition. Est-ce que, de votre côté, la Ville refacture aussi au Département l'utilisation de ses équipements sportifs et, si oui, à quelle hauteur ? Je me souviens, dans le passé, de délibérations dans l'autre sens. »

Monsieur le Maire

« Tout dépend des équipements. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? On n'en a pas, donc le point est adopté à l'unanimité.

Point suivant, sur le même sujet, Philippe BOULAY. »

A l'unanimité,

2) Signature de la convention tripartite entre la Ville de Champigny-sur-Marne, le Département du Val-de-Marne et le collège Elsa-Triolet pour l'utilisation hors temps scolaire de la salle de sport intégrée au collège

M. BOULAY

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de la convention tripartite entre la Ville de Champigny-sur-Marne, le Département du Val-de-Marne et le collège Elsa-Triolet pour l'utilisation hors temps scolaire de la salle de sport intégrée au collège.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e, 5^e et 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je pense qu'il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet. On peut passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 3, la signature de la convention type pour les équipements sportifs, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité,**3) Signature de la convention type de mise à disposition des équipements sportifs en utilisation autonome****Mme THÉOPHILE**

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc, dans le cadre de sa politique sportive, la commune de Champigny-sur-Marne, propriétaire d'installations sportives, met à disposition d'organismes sportifs publics, sous certaines conditions, les équipements sportifs municipaux. Il est donc demandé d'approuver les termes de la convention type et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e et de la 5^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci à Monsieur le Maire parce que j'ai une interrogation. D'une part, je fais aussi partie du mouvement sportif. Rendre les équipements sportifs communaux, en tout cas les mettre en autonomie complète, cela interroge à plus d'un titre. Déjà je voulais savoir si cette convention a été présentée, discutée avec les différentes associations qui sont mentionnées là-dessus, savoir quels sont les équipements, même si certains équipements, on peut les deviner, et je m'interroge quand même sur le contenu même de ces conventions, et en tout cas les transferts de responsabilités qui vont être importants vers les associations. Comment cela va se passer, par exemple, pour l'entretien en journée, puisqu'il n'y aura plus de gardien ? Donc il n'y aura plus d'entretien, par exemple des toilettes, des lieux de vie, des extérieurs. Que se passera-t-il sur les questions de sécurité ? Cela veut dire que ce seront les associations qui seront amenées à faire la police et à appliquer le règlement intérieur. Or, à mon sens, c'est un transfert de responsabilités qui me paraît particulièrement délicat, voire dangereux pour les associations, sauf à ce qu'il y ait des dispositifs comme cela peut exister dans certaines communes où, une fois que vous êtes entré, vous avez un digicode, et les gens ne peuvent pas rentrer et sortir. Sans quoi cela voudrait dire que, finalement, le rôle du gardien va devoir être assumé par les responsables associatifs puisque, si j'ai bien compris, les associations seront amenées à ouvrir et fermer les équipements. Autant certains équipements, comme par exemple la salle d'escrime, il me semble que cela doit être plus que possible, mais, pour les autres gymnases, je vois mal comment cela pourrait éventuellement se mettre en place. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de question, c'est votre remarque, c'est ça ? C'était votre question ? C'est étonnant que, pour quelqu'un qui ne vient pas d'arriver dans la commune et qui se dit être un représentant du monde sportif, vous découvriez quelque chose qui existe depuis déjà de très nombreuses années. Cela fait déjà de très nombreuses années que nous avons des équipements sportifs qui sont en complète autonomie. Vous en avez d'ailleurs cité un, la salle d'escrime, et je pourrais dire la même chose des locaux qui sont utilisés par les boulistes. C'est exactement la même chose. Donc on a déjà ça depuis de très nombreuses années, cela ne pose pas de difficultés particulières. Bien évidemment, ce n'est pas la même chose quand on parle du gymnase Delaune. Il y a forcément quelqu'un. Donc c'est variable selon l'importance des équipements, mais je vous dirai que cela fait des années que cela existe. Cela n'a jamais posé de problème. Donc ne présentez pas cela comme quelque chose de nouveau parce que ce n'est pas le cas... »

M. MAILLER

« Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. »

Monsieur le Maire

« Si c'est ce que vous avez dit. Vous avez dit : on met en place, on interroge... Il n'y a pas de mise en place, c'est quelque chose qui existait déjà. On renouvelle. Simplement, il y a un cadre de la convention, avec des éléments qui sont aussi des éléments réglementaires sur un certain nombre de points, qui sont des évolutions législatives qu'il me semble important d'intégrer. Bien, je vous propose de passer au vote : est ce qu'il y a des avis contraires ? Un avis contraire. »

M. MAILLER

« Vous n'avez pas répondu à la question de savoir si les associations ont été associées à la réalisation de la convention. »

Monsieur le Maire

« Bien évidemment qu'il y a eu des échanges. »

M. MAILLER

« Eh bien, vous ne le dites pas. »

Monsieur le Maire

« Parce que c'est évident. »

M. MAILLER

« Ah non, pas pour moi, Monsieur. »

Monsieur le Maire

« Parce que, pour vous, rien n'est évident. Bon, qui est contre ? »

Mme ARRON

« Je voudrais juste rajouter que la mise en autonomie... »

Monsieur le Maire

« Oui, Christine. »

Mme ARRON

« C'est aussi pour faciliter l'accès aux associations. Concernant la sécurité, les gardiens ne sont pas là pour faire la police, en fait. Les éducateurs, les encadrants sont là pour gérer ceux qui sont dans la salle, donc c'est à eux de gérer ça. Donc je ne vois pas le problème. Et puis le ménage, s'il se fait à certains horaires, je ne vois pas en quoi cela va gêner l'autonomie de l'équipement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Je veux réagir par rapport aux propos de la Maire adjointe en charge des sports. Moi, j'ai un exemple. Je comprends la question de mon collègue. J'ai une petite question, une interrogation parce que j'ai assisté, en fait, à un événement dans un gymnase où ma fille faisait du sport, et où, justement, il y avait un club qui était en autonomie. Entre parenthèses, dont les membres, un certain nombre qui étaient assez jeunes, n'ont pas eu un comportement très respectueux des équipements. Et, *a priori*, ce n'était pas la première fois que ça arrivait. Donc ce n'est pas une question anodine. En fait, je pense que c'est très bien de donner cette autonomie. Actuellement, elle existe, oui, on peut dire pas totalement sur certains équipements, tels que les gymnases. Par contre, quelquefois, cela peut mettre en difficulté les gardiens parce que là, j'ai assisté – ce n'est pas qu'on me l'a dit, j'ai assisté – et *a priori*, c'est quelque chose qui était assez répétitif. Donc la question de la sécurité n'est pas non plus anodine. Je pense qu'il faut pouvoir s'interroger ou en tout cas prendre des mesures qui permettent de pallier au cas où il y aurait des comportements qui ne respectent pas l'utilisation bienveillante des équipements. Mais je vote pour la mesure. »

Mme ARRON

« Je pense que si l'association ne respecte pas les différentes règles qu'il y a au sein du gymnase, la seule chose que l'on peut faire, c'est d'annuler cette autonomie. Il y a des règles partout. Si les gens se comportent mal, eh bien on va supprimer. Il y a des règles à observer quand on fait une activité sportive. Si elles ne sont pas respectées, ils seront sanctionnés. Donc c'est à ceux qui pratiquent de le faire. Si jamais il y a des remontées négatives, eh bien ce sera supprimé. »

Monsieur le Maire

« C'est assez classique, et ce n'est pas spécifique à Champigny. J'ai en tête un grand stade à Paris où il y a eu une situation de cette nature. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Madame ARRON, je suis parfaitement d'accord avec vous : à partir du moment où l'on met à disposition un équipement à une structure associative, bien évidemment que l'association doit être garante du respect des règles par ses adhérents. Par contre, lorsqu'il y a des personnes qui peuvent venir de l'extérieur, que se passe-t-il ? Comment ça fonctionne ? Qui intervient ? Parce que nous, quand on l'a vécu au gymnase Léo-Lagrange, c'était sur le précédent mandat, où une personne est entrée avec un couteau et a menacé les enfants du

double dutch, et le gardien qui a fait ce qu'il avait à faire, c'est-à-dire déjà qu'il nous a alertés, qu'il a alerté la police. Que se passe-t-il quand c'est une association ? Est-ce que des dispositifs ont été prévus dans ces cas-là ? Parce que, même s'il y a une police municipale, elle n'est peut-être pas toujours forcément disponible. Nous, quand ça s'est passé, le commissariat de police, alors qu'ils sont à 500 mètres de Léo-Lagrange, ils n'avaient pas de véhicule. Alors voilà, c'est juste cette question-là. Sur la question de l'autonomie, bien évidemment, je suis pour responsabiliser les associations, mais il faut que le cadre dans lequel ce transfert de responsabilités se passe ne mette pas en péril l'association ni la Ville d'ailleurs de l'autre côté. »

Mme ARRON

« De quelles personnes extérieures vous parlez ? Normalement, quand une association s'entraîne sur les préaux, ce sont les adhérents qui sont présents sur les préaux. Une fois que les adhérents sont rentrés dans la salle, il n'y a pas de personnes extérieures, il n'y a pas de public. »

M. MAILLER

« Mais si les gens veulent rentrer. »

Mme ARRON

« Mais c'est fermé. En autonomie, cela veut dire que le responsable a une carte, la salle est fermée. Cela ne veut pas dire que c'est ouvert à tout le monde. »

M. MAILLER

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« Grégory GOUPIL. »

M. GOUPIL

« Merci Monsieur le Maire. Oui, c'est exactement ça. En fait, il y a un filtrage qui est fait. En autonomie, les adhérents rentrent, et le gardien, en fait, il a fait plus que son travail. Le gardien n'a pas à intervenir sur une personne avec un couteau. Il a fait ce que tout citoyen lambda fait dans un cas comme celui-ci, on appelle la police, mais le gardien, il n'a pas le rôle d'agent de sécurité. Lui, il est là pour ouvrir, fermer. Il n'a pas du tout de mission de sécurité. C'est le travail de la police, qu'elle soit nationale ou municipale, et il faut simplement, dans ces cas-là, mettre les gens en sécurité. Et ça, l'éducateur ou n'importe qui, c'est le réflexe : mettre ses adhérents, les enfants en sécurité, mais ne surtout pas intervenir, ne surtout pas essayer de faire le héros. Peut-être s'enfermer dans un vestiaire, prévenir la police, mais ça, que ce soit l'éducateur ou le gardien, malheureusement, ça peut arriver n'importe quand, parce qu'aujourd'hui les gens sont fous, et on le voit, il y a des faits divers qui le prouvent, mais ce n'est pas le rôle d'un gardien. Ne confondons pas. On parle de sécurité avec le gardien. Le gardien, il est juste là pour assurer une présence et, comme l'a dit ma collègue, une fois que les adhérents sont rentrés, et c'est un peu comme ça à la salle d'escrime, la salle est fermée. Ensuite on sonne, et il y a une personne, il y a un responsable associatif, pour le coup, qui vient, et qui vient à la rencontre des personnes qui sont à la porte. Mais le gardien n'a aucunement l'obligation d'intervenir. »

Monsieur le Maire

« Brièvement parce que je pense que l'on a déjà bien débattu. Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Donc cela veut dire que toutes les sections qui sont énumérées dans la convention utilisant les équipements municipaux, pour tous ces équipements municipaux, il est prévu un accès par carte. C'est bien ça ? »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas ce qui a été dit. »

Mme ADOMO

« Non, je pose la question parce que l'on a parlé "par carte". Je prends juste un exemple : le stade où il y a la piscine, Guimier, le gymnase qui est en bas, est-ce qu'il est équipé d'un accès par carte ? »

Monsieur le Maire

« Non, il y a un gardien sur place. »

Mme ADOMO

« Parce que, tout à l'heure, vous avez dit qu'il n'y aurait plus de gardien. »

Monsieur le Maire

« Non, non, non, ça, c'est une vue de l'esprit qu'a évoquée Monsieur MAILLER, laissant entendre qu'il n'y avait plus de gardien. Ce que j'ai bien précisé, c'est que sur les grands établissements, bien évidemment qu'il y a des gardiens, et sur les petits, cela fait des années qu'il n'y en a jamais eu. Quand on parle de la salle d'escrime ou quand on parle du boulodrome, il n'y a jamais eu de gardien. Les associations sont en autonomie. La convention, elle est pour toutes les associations, pour tous les équipements. C'est la même convention. On dit qu'il y a la possibilité d'être en autonomie comme de ne pas l'être. Il y a plein d'associations dans celles qui figurent qui sont dans des équipements du type Delaune, du type de Guimier que vous venez d'évoquer, bien évidemment qu'il y a un gardien qui est là, mais il y a aussi des cas où c'est en autonomie. Donc c'est un cadre général. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, j'entendais ce que vous disiez, Monsieur GOUPIL. Le gardien n'a pas ce rôle-là, mais il a le rôle quand même de faire respecter le règlement intérieur, de faire respecter l'équipement, effectivement de faire des signalements là-dessus. Mais, par exemple, quand on est en autonomie, imaginons qu'il y ait une panne de chauffage, une panne de luminaire, comment cela se passe s'il n'y a pas de gardien sur place ? Qui peut intervenir et faire les premières interventions nécessaires ? »

Monsieur le Maire

« Dans ce cas-là, l'association appelle. Il y a une astreinte. On intervient, ne vous inquiétez pas, tout cela est géré. Et puis, quand il n'y a pas de lumière, ça vous donne l'occasion de faire une petite vidéo pour exister. Voilà. Bien, on va passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Donc il y a unanimité. On a eu un long débat pour

l'unanimité, c'est une bonne chose. Point numéro 4, la convention avec Confluences, Philippe LHOSTE. »

A l'unanimité,

4) Signature d'une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2026 liant la Ville de Champigny-sur-Marne à l'association Confluences CI

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues et cher public. Il s'agit dans cette délibération de signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2026 liant la ville de Champigny-sur-Marne à l'association Confluences chantiers d'insertion. Cette délibération, en fait, vise à sécuriser juridiquement la démarche, et donc je remercie par là même le travail des services, de tous les services impliqués pour remettre une nouvelle convention qui va se faire en trois points, puisque l'on doit délibérer pour la résiliation anticipée de la convention actuelle, qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, de formaliser, c'est le deuxième point, entre la Ville et l'association, à l'issue du vote, une lettre de résiliation au 31 décembre, et d'adopter dans la foulée une nouvelle convention sur trois ans. Cela ne change rien en termes de durée ni de moyens, je le précise.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette résiliation anticipée de la convention d'objectifs et de moyens avec effet au 31 décembre 2025, d'autoriser la formalisation de cette résiliation par un courrier de résiliation amiable et d'approuver la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Confluences Chantiers d'insertion pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'ai une question. Je sais que l'association Au fil de l'eau faisait un peu la même chose que ce que fait l'association Confluences, et je me demande si Au fil de l'eau continue à intervenir sur la Ville. Merci. »

Monsieur le Maire

« On vous répondra après l'intervention de Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur LHOSTE. Petite interrogation, parce qu'en fait, on nous dit que l'on anticipe la résiliation, c'est-à-dire que l'on ne mène pas la convention jusqu'à son terme normal, en lien avec l'évolution des besoins territoriaux. Donc j'aimerais savoir ce que c'est que cette évolution qui justifie non pas, puisque vous parlez plus tard de simplifier et mettre à jour le cadre partenarial, pourquoi on ne prend pas simplement un avenant, et on la laisse continuer jusqu'au bout. Qu'est-ce qui justifie cette rupture anticipée ? Et sur les moyens, je

crois que vous avez répondu en partie sur le fait qu'il y avait un maintien des moyens, sauf que, quand je relis la note et quand je lis après dans la convention, la subvention municipale est estimée à 50 000 € par an. Une estimation, ça paraît un peu bizarre parce que ça veut dire que ça peut être 10 000 comme ça, peut-être 70 000. Je ne sais pas, c'est une notion qui m'est un peu étrangère et, du coup, quand je vois aussi sur la question des aspects financiers, il me semble qu'il y a un certain nombre de structures qui bénéficient, je pense que l'on aura à le voter fin décembre, comme tous les ans, d'acomptes sur subvention. Donc là, visiblement, puisque le premier versement interviendrait avant le 31 mai, ce qui peut être quand même tard pour une association qui aurait des projets en termes de financement et de trésorerie, qu'est-ce qui justifie que celle-ci ne pourrait pas bénéficier d'un acompte sur subvention en décembre puisque là, on dit jusqu'au 31 mai ? Alors, bien sûr, il y aurait juste après janvier, mais pas forcément. »

Monsieur le Maire

« D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Juste peut-être pour vous préciser : alors ce n'est pas approximativement, c'est un budget prévisionnel pour une raison très simple, c'est que, à la différence d'une subvention d'une association qui a un fonctionnement sur la commune, là, on est en lien avec des chantiers d'insertion. Donc il y a des chantiers qui doivent être réalisés pour la Ville. Et, bien évidemment, le règlement de ces chantiers est fonction de la prestation qui est réalisée. Cela répondra à la question de Madame CAPORAL. Ce ne sont pas du tout les mêmes activités. Sur les chantiers d'insertion, en règle générale, on est sur des chantiers autour d'aménagements extérieurs, et en particulier d'espaces verts, alors qu'au fil de l'eau travaille sur les questions autour de la Marne, qui n'ont rien à voir. Et il est maintenant en lien avec le Territoire, et plus avec la Ville. C'est le Territoire qui le prend en charge dans le cadre de ses prérogatives sur le sujet, notamment toutes les questions liées à la baignade et au tourisme. S'il n'y a pas d'autres questions. Oui, brièvement, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« En fait, vous n'avez pas répondu à ce que vous appelez l'évolution des besoins territoriaux qui justifie le fait de casser finalement la convention actuelle plutôt que de simplement la mettre à jour, notamment par avenant. Ça fait un an en moins pour l'association. Qu'est-ce qui le justifie ? Parce qu'effectivement, on voit la nouvelle convention, mais si l'on n'a pas la précédente, on ne sait pas ce qui a été réellement modifié dedans et qui justifie cette résiliation anticipée. »

Monsieur le Maire

« Je vais laisser Sophie AMAR, qui a travaillé avec Philippe LHOSTE sur le sujet, vous répondre. »

Mme AMAR

« Tout simplement, comme vous l'a signalé Monsieur LHOSTE au début de son intervention, l'ancienne convention, juridiquement, ne tenait pas la route. Donc nous avons travaillé avec l'association pendant un an pour trouver la solution, juridiquement, la plus valable. C'est pour cela que l'association a accepté de renoncer à l'ancienne convention et que nous avons mis en place cette nouvelle convention. D'accord ? C'est assez clair ? »

Monsieur le Maire

« Et, par ailleurs, on a modifié quelques chantiers. »

Mme AMAR

« Eh bien, écoutez, la façon dont c'était fait avant, c'était complètement bancal juridiquement, voilà. Et donc, pour répondre à votre argument, cette association ne va pas pouvoir toucher l'acompte sur subvention que nous allons voter le mois prochain, elle ne le touchait pas non plus avant, justement parce que c'était complètement bancal. Il y avait des bons de commande. Ils touchaient des sous lorsque la prestation était effectuée. Ça ressemblait à un marché public, mais ça n'en était pas un. Enfin je ne vais pas rentrer dans les détails, cela fait un an que l'on discute avec l'association qui a également convenu que c'était bancal. Donc, maintenant, nous avons réussi à trouver une solution pour être juridiquement dans les clous et que l'association continue à faire exactement les mêmes chantiers d'insertion qu'auparavant. »

Monsieur le Maire

« Voilà. Merci à Sophie AMAR pour ce complément. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant, donc, je laisse la parole à Sophie AMAR. »

A l'unanimité,

5) Signature de la convention de dépôt des archives de l'Établissement public campinois de géothermie aux archives communales de Champigny-sur-Marne**Mme AMAR**

« J'en profite pour dire bonsoir à toutes et à tous. Là, on propose la signature d'une convention de dépôt des archives de l'Établissement public campinois de géothermie aux archives communales de Champigny-sur-Marne. On vous demande d'approuver la convention relative à ce dépôt d'archives de l'EPCG aux archives communales de Champigny. L'EPCG versera à la commune, en contrepartie du service rendu, un montant de 300 € par an.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point suivant, Michel DUVAUDIER. »

A l'unanimité,

6) Dérogation municipale au principe du repos dominical 2026**M. DUVAUDIER**

« Bonsoir à tous. Il s'agit de la dérogation municipale au principe du repos dominical 2026. Cette délibération arrive tous les ans et vous avez une note très précise avec les dates et les personnes concernées.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission ; un vote réservé, celui de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'ai lu la note, du coup. Seuls le Medef, la chambre artisanale et la chambre de commerce ont exprimé un avis favorable. J'en déduis que les syndicats CGC, CFCT, CFDT, FO et CGT ont exprimé un avis défavorable, donc nous voterons contre. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Il semble que c'est la question aussi que j'avais posée pour rappeler quel était le retour des syndicats, mais, en même temps, il me semble que, dès lors que vous allez au-delà de cinq ouvertures dominicales, vous devez obtenir l'avis de l'intercommunalité. Et donc quel a été l'avis de l'intercommunalité ? »

Monsieur le Maire

« Alors l'intercommunalité, sur ces questions-là, c'est la Métropole. Elle a été saisie le 23 juin, elle a émis un avis favorable. Quant aux syndicats, la majeure partie n'ont pas répondu, donc on attend toujours leur réponse, sauf que l'on est bien obligés de passer la décision. Pas d'autres interventions ? Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Deux abstentions, et donc des votes pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous ferai remarquer que, pour certains d'entre vous, cette délibération-là, et je pense notamment à vous, Monsieur MAILLER, vous nous aviez dit lors d'une discussion sur l'aménagement du centre-ville que c'était bien triste que le magasin Carrefour allait fermer et que vous trouviez que c'était regrettable parce que, le dimanche après-midi, il ne restait que ce magasin-là, et c'était quand même extrêmement pratique pour les habitants. Bon, entre-temps, on a mis en place le magasin Monoprix qui fonctionne 7 jours sur 7, mais, vous voyez, il y a quand même une petite contradiction dans les termes. Vousappelez à ce que ce soit ouvert le dimanche et vous votez contre l'ouverture du dimanche. Je vous laisse à vos contradictions. Vous voulez répondre, j'imagine... »

M. MAILLER

« Oui, oui, évidemment, vous me mettez en cause. »

Monsieur le Maire

« Je ne vous mets pas en cause, je rappelle juste vos propos. Je rappelle vos propos. »

M. MAILLER

« Je serai amené à voter pour à partir du moment où l'on aura la certitude que les syndicats sont bien évidemment d'accord, et je pense que, dans le magasin que vous avez cité, il me semble que le personnel qui est là-dessus est volontaire et a donné son avis. Là, on n'a pas

l'avis des syndicats. Il me semble que c'est important. Je pense que vous pourriez peut-être effectivement forcer la main puisque, dans les fonctions que j'occupe ailleurs, nous avons les syndicats parce que, quand on voit qu'ils ne nous répondent pas, on les relance, et y compris quand c'est le Medef qui ne nous répond pas. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je trouve que votre remarque est un peu particulière : vous voudriez que je force la main aux syndicats ? Vous avez une drôle de façon de concevoir le dialogue social. Alors peut-être que là où vous travaillez, ça se fait entre l'État mère et l'État sœur, mais moi, je me vois mal donner des injonctions à la CGT, vous voyez. En tout cas, c'est adopté, et donc on aimerait passer au point suivant, le point numéro 7, Tatiana SAUSSEREAU. »

A la majorité,

39 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHÉ, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Caroline ADOMO

6 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV

2 abstentions,

M. Yvon LURIER, Mme Fily KEITA-GASSAMA

7) Bilan global de gestion des biodéchets sur les marchés aux comestibles de la Ville pour la période 2024

Mme SAUSSEREAU

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir Madame, Monsieur. Il s'agit du bilan global de gestion des biodéchets sur les marchés aux comestibles de la Ville pour l'année 2024. Mais tout d'abord, je voudrais vous exposer un contexte et l'historique de ce dispositif.

La délégation de service public pour les marchés aux comestibles alimentaires, approuvée par la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2021, a fixé des objectifs commerciaux et des objectifs écoresponsables. Conformément à la loi, le tri des biodéchets est obligatoire à partir de 5 tonnes par an, un seuil en vigueur depuis 2023. Depuis 2022, la Ville a confié à l'association Biecycle, un acteur de l'économie sociale et solidaire, la collecte des invendus alimentaires sur les marchés, leur redistribution à des associations locales et la mise en place de parcours d'insertion pour des livreurs à vélo. Initialement associé à d'autres partenaires, comme DM Compost, mais faisant suite à leurs difficultés économiques, Paris Est Marne & Bois a confié le compostage à la société Pizzorno à l'époque. Biecycle s'est concentré sur la collecte, la distribution et la sensibilisation. Des points de collecte volontaire ont aussi

également été installés près des deux marchés au mois de novembre 2023. Il s'agit du marché du centre-ville et du Bois-l'Abbé. En 2023-2024, le coût total de ce dispositif a été partagé entre la Ville à hauteur de 55 %, soit 26 500 €, et Paris Est Marne & Bois à hauteur de 45 %, soit 23 000 €. Ce partenariat a permis de créer 2,5 emplois, dont un poste de livreur pérennisé en CDI en 2023. Le dispositif de gestion des invendus a été modifié sur les marchés, s'est consolidé en 2024 grâce à l'engagement des commerçants et des partenaires. Au cours de l'année 2024, 171 collectes ont été réalisées, représentant un total de 19 800 kilos de denrées alimentaires sauvées du gaspillage, dont 1,4 tonne de biodéchets orientés vers les filières de valorisation. Chaque collecte a permis de récupérer en moyenne 116 kilos de denrées composées à 69 % de fruits, 25 % de légumes et 6 % d'autres produits. Ces invendus ont permis la redistribution de 33 004 repas équivalents à destination des associations caritatives locales, concernant le rôle essentiel du dispositif dans la lutte contre la précarité alimentaire. L'impact environnemental est également significatif. Plus de 19 tonnes collectées représentent une économie de 25,5 tonnes de CO₂ équivalent, soit l'équivalent de 42 575 kilomètres parcourus en voiture thermique ou encore 11,8 millions de litres d'eau économisés. Ces résultats démontrent la pertinence de la démarche par une réduction des déchets, une diminution des gaz à effet de serre et la préservation des ressources naturelles.

Au-delà de la lutte contre le gaspillage, le dispositif comprend un volet d'insertion professionnelle et de sensibilisation des habitants aux enjeux du tri et du zéro déchet. En novembre 2024, un atelier ludique a permis de toucher de 50 à 70 personnes. Ces actions participent à diffuser de bonnes pratiques et ancrent durablement la culture de l'écoresponsabilité auprès des habitants.

Malgré une baisse globale des volumes collectés en 2024 (-18 % par rapport à 2023), le dispositif confirme son efficacité. Mais, au-delà des résultats chiffrés, l'expérience menée à Champigny-sur-Marne s'impose comme un modèle de référence en matière de gestion circulaire des invendus alimentaires et des biodéchets. En mobilisant commerçants, associations, habitants et institutions publiques, la Ville a su mettre en place un dispositif conciliant solidarité, écologie et insertion professionnelle.

Son caractère novateur repose sur la mutualisation d'un processus complet (collecte, tri, redistribution, valorisation), l'usage des transports décarbonés (triporteurs électriques), la création d'emplois en insertion, deux emplois et demi depuis 2022 dont un CDI pérennisé, un ancrage territorial fort, faisant du marché campinois un maillon de l'économie circulaire locale et la sensibilisation des commerçants et des usagers.

La CCI Île-de-France a d'ailleurs salué cette démarche comme un exemple de régulation locale réussie et durable. À partir de 2025, une nouvelle convention tripartite avec Paris Est Marne & Bois, Biocycle et la Ville assure sa pérennité et son extension territoriale avec un financement désormais pris en charge par l'intercommunalité. Champigny confirme ainsi sa place de ville pionnière, inscrivant durablement ses marchés alimentaires dans une logique d'économie circulaire et écoresponsable. Donc il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du bilan global du dispositif de gestion des biodéchets et des invendus alimentaires sur les marchés aux comestibles de la Ville pour l'année 2024.

L'avis des commissions

Les membres présents de la première et deuxième commission ont pris acte du bilan à l'unanimité. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci pour cette présentation. Il est important quand même de rappeler que ce n'est pas d'aujourd'hui que ça existe, que ce n'est pas Champigny, votre majorité, qui a mis ça en place au niveau du Territoire. C'était déjà quelque chose qui existait sur la Ville de Charenton, et d'autres villes... On a l'impression, quand on écoute votre rapport, que Champigny a inventé la collecte des biodéchets et que cela a été étendu après aux autres communes du Territoire, ce qui est faux. Je me rappelle être partie avec un de vos collègues pour une opération de ce type d'équipement dans une Ville du département. Je rappelle également que la gestion des déchets, c'est une compétence du Territoire, et c'est le Territoire, entre autres, qui a lancé cette initiative, bien avant l'arrivée de votre majorité ici à Champigny. Oui, effectivement, cela a été lancé sur d'autres communes et, pour Champigny, il a fallu attendre puisque nous étions dans le contexte de l'élection municipale, ça, c'est le premier point. C'est toujours important de rappeler un peu le contexte et de rappeler les vérités qui ne sont pas forcément mises en avant.

Le deuxième point : dans ce rapport, il est indiqué qu'il y a une baisse du volume entre 2023 et 2024. Cette baisse de volume serait due, ce qui est induit dans le rapport, au fait que l'on a moins de commerçants, notamment commerçants de fruits et légumes au Bois-l'Abbé. Ma question était donc la suivante : qu'est-ce qui explique cette baisse de commerçants présents au marché du Bois-l'Abbé ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Madame ADOMO, je ne peux pas vous laisser dire ça, ce n'est pas vrai. Il est absolument faux que ce soit le Territoire qui soit venu à Champigny pour nous imposer cette mise en place. C'est moi qui ai mis en place cette procédure. Tout à fait, tout à fait... Et je vais vous dire un peu comment cela s'est passé. Je n'étais pas tout seul, bien entendu. À l'époque, Monsieur David LECLERC, qui était aux services, s'est particulièrement occupé de tout cela. Et tout cela est parti d'une démarche de Monsieur LHOSTE, de Monsieur LHOSTE dans le cadre de l'ESS, qui nous a fait rencontrer, à l'époque, le composteur qui s'appelait DM Compost. Et tout est parti de là, et on ne s'est absolument pas appuyés au début sur le Territoire. Le territoire n'est intervenu qu'après. Et alors, très clairement aujourd'hui, malgré tout, on ne peut que se féliciter que l'on arrive au bout de la boucle campinoise, et on continuera. On garde notre prérogative, et cet accord tripartite, s'il existait avant, s'il y avait eu quelque chose avant, il aurait déjà été signé. Je ne vois pas pourquoi on aurait attendu autant de temps pour le signer. Donc je ne sais pas ce que vous avez fait avec le Territoire à l'époque, mais, en tout cas, Champigny n'était pas au courant. Tout ce qui a été mis en place à Champigny, toutes les associations qui, aujourd'hui, bénéficient de ce travail qui est réalisé, c'est bien grâce à la Ville de Champigny. Et aujourd'hui, si l'on a pu travailler avec le Territoire, eh bien moi, je ne peux que m'en féliciter, et je suis très heureux qu'aujourd'hui le Territoire reprenne la main, ne nous prenne pas la main, contrairement à ce que vous dites, reprenne la main et l'étende à d'autres villes. Aujourd'hui, par exemple, si l'on prend la Ville de Vincennes, le Territoire n'était pas intervenu, donc je ne peux pas vous laisser dire ça. Mais d'un autre côté, moi, je crois que, plutôt que de chercher des polémiques, on ferait mieux d'être satisfaits de ce qui s'est fait à Champigny et ailleurs. La CCI vient d'intervenir, la CCI n'était pas intervenue auparavant. C'est bizarre si c'était elle qui était à l'origine.

Et moi, je ne vais pas me battre avec le Territoire. Je vous le redis : je suis entièrement satisfait que l'on trouve un accord tripartite, que l'on puisse à Champigny continuer à mener les actions que l'on souhaite mener sur notre marché de Champigny. Mais ça aussi, ce n'est pas aller à l'encontre de ce que décide le Territoire. Alors peut-être que le Territoire faisait des choses. Nous, ce qui s'est passé, je vous le rappelle, c'est, à l'origine, Monsieur Philippe LHOSTE qui nous a présenté DM Compost. Tout est parti de DM Compost. Ensuite, DM Compost nous a fait rencontrer Biocycle. Ensuite, DM Compost, pour des raisons techniques, a été obligé d'arrêter et a été remplacé par le prestataire d'aujourd'hui. Enfin, franchement, tout le monde devrait être content. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors, Caroline ADOMO, ensuite Yvon LURIER et ensuite Madame CAPORAL. »

Mme ADOMO

« Je ne vais pas faire de polémique. Évidemment que l'on est satisfaits que cette démarche existe sur notre Territoire. Je rappelle que vous citez Monsieur LHOSTE. Je n'avais pas voulu le citer devant vous en Conseil municipal. Je rappelle quand même qu'effectivement, c'était avec lui, dans une école de Charenton où l'on s'était rencontrés, où l'on s'est retrouvés pour notamment la question des biodéchets. Premier point. Deuxième point : Champigny n'était pas la première Ville à faire cette collecte de biodéchets. Donc j'entends qu'après vous ayez pu sélectionner, qu'il vous ait présenté DM Compost, et que vous ayez continué par la suite, mais je répète et je réaffirme que ce n'est pas Champigny qui a inventé la collecte des biodéchets sur le Territoire. Cela existait déjà, et le Territoire avait déjà cette politique-là. »

M. DUVAUDIER

« Il les redistribuait. »

Mme ADOMO

« Je ne vous ai pas interrompu. »

Monsieur le Maire

« Caroline ADOMO toute seule. »

Mme ADOMO

« Je ne vous ai pas interrompu, et je termine. Donc je répète que le Territoire avait mis cette politique en place sur certaines communes. Champigny n'y était pas et je réaffirme, parce que l'on a déjà eu ce débat-là il y a déjà un petit moment, et je réaffirme ici que, lorsqu'on a voulu le faire, nous, sur Champigny, le Territoire nous avait dit que l'on ne pouvait pas le faire parce que c'était une nouvelle action et, étant donné qu'il y avait les élections municipales qui arrivaient, ce n'était pas possible de le faire dans les six mois. Mais, par contre, je savais que ça pouvait exister, que ça prospère sur d'autres territoires. Merci. »

Monsieur le Maire

« Avant de laisser la parole à Yvon LURIER, juste deux précisions : il y avait effectivement quelque chose qui avait été mis en place à Charenton avec Moulinot et qui n'avait strictement rien à voir avec ce projet-là, puisque c'était uniquement de la récupération, et avec un tri qui était fait, effectivement, du déchet qui pouvait partir en biodéchet, mais c'était tout. Là, le projet est beaucoup plus global, puisqu'il y a à la fois toute la filière de traitement, il y a aussi redonné

aux associations, ce qui n'a jamais existé sur le Territoire, ni à Charenton, ni ailleurs. Et cette approche globale qui a été menée, elle n'a été menée qu'à Champigny. C'est pour cela que l'on dit que Champigny a été Ville pionnière. Et d'ailleurs, quand on a parlé au Territoire, pour être très précis, le Territoire nous a dit : vous vous débrouillez avec ça. Alors que c'est la compétence du Territoire, les déchets. Et c'est nous qui avons financé. Et puis, quand ils ont vu comment ça marchait, que ça générât moins de volumes de déchets et que, globalement, ils s'y retrouvaient, on leur a dit : Eh bien, il faudrait peut-être participer. C'est comme cela qu'ils sont rentrés dans le processus. Alors, maintenant, c'est en train de s'élargir à l'ensemble du Territoire, et j'en suis très heureux. Eh bien, moi, je trouve que c'est une bonne chose dont on devrait se satisfaire tous. Et par ailleurs, quand vous nous dites : on ne pouvait pas le faire parce qu'il y avait la réserve électorale, je rappellerai à ceux qui ont un peu des troubles de la mémoire que ça ne les empêchait pas de faire des choses illégales, à huit jours des élections, en inaugurant un musée comme celui de la Résistance. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Bonsoir Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir au public. Je vais poser une question par rapport à cette collecte de biodéchets parce que je n'avais pas compris, en fait, que c'était en principe uniquement lié aux marchés, aux deux marchés du Bois-l'Abbé et du centre-ville. Pour le coup, il me semble, naïvement je le pensais, intéressant que ce soit étendu à l'ensemble des habitants. Je me souviens, ce n'était pas la Foire au troc, mais une autre initiative qui est peut-être une initiative d'ESS : le Territoire distribuait des petits seaux de collecte. »

Monsieur le Maire

« Des bioseaux. »

M. LURIER

« Voilà. J'imagine qu'ils en ont distribué à un certain nombre d'habitants. Or le problème, pour encourager cette collecte au-delà des deux seuls marchés, pour les habitants qui seraient tentés de participer à la récupération des biodéchets, il me semblerait judicieux qu'il y ait d'autres containers de collecte que, uniquement, un vers le centre-ville et un autre au Bois-l'Abbé. C'est vrai qu'au départ, je pensais que l'initiative allait au-delà des deux seuls marchés, mais voilà, ça devrait être un développement qui puisse être... Là, c'est quand même un frein. »

Monsieur le Maire

« Non, non. »

M. LURIER

« Dans mon cas, ce n'est pas un frein parce que je suis à côté. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas de frein. Pour vous expliquer, effectivement, on a mis ça en place sur les deux marchés parce que, pour que cette logistique avec les vélos triporteurs puisse fonctionner, il faut du volume. Donc, si vous faites sur un point où il n'y a pas de volume, ça ne fonctionne pas. Donc c'est pour ça que ce sont les deux marchés principaux de la Ville. Il y a celui du centre-ville et celui du Bois-l'Abbé qui ont été concernés. Depuis, la loi a changé : il y a

l'obligation aussi d'en avoir sur l'espace public, et vous avez aujourd'hui une trentaine de containers qui sont répartis sur toute la commune, et il suffit de se scanner pour s'identifier et vous mettez vos biodéchets. Donc c'est en place aujourd'hui sur l'ensemble de la commune. Et d'ailleurs, ce n'est pas que sur la commune de Champigny, c'est une compétence qui est gérée par le Territoire, donc le Territoire a démultiplié. On en avait mis au départ autour des marchés, mais on n'avait pas l'obligation d'en avoir dans tous les quartiers. Aujourd'hui, c'est le cas. Alors c'est un peu comme, il fut un temps, les containers pour le verre. Ce n'est pas toujours à côté de chez soi, il faut marcher un petit peu, mais c'est aussi pour cela que le Territoire a accompagné avec le principe des bioseaux, effectivement, qui sont largement diffusés, et que les gens aujourd'hui utilisent de façon plus ou moins forte selon les périodes de l'année. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, merci. Moi, c'est plus une suggestion pour étendre le dispositif. Justement, ces containers à récupération, ce serait bien qu'il y en ait un devant, ou pas trop loin, de l'association de solidarité qui se trouve sur l'avenue, sur la RN4. Les poubelles sont souvent très pleines, et cette question de mélange des ordures, et en particulier de ne pas récupérer tous les fermentescibles, c'est dommage. Et, en fait, ce serait une très bonne occasion de le faire. Merci. »

Monsieur le Maire

« C'est une suggestion, mais je ne sais pas si elle vient de la conseillère municipale ou de l'administratrice d'IDF-Habitat, qui refuse de donner le local pour qu'ils puissent entreposer leurs déchets. »

Mme CAPORAL

« Je suis ici au titre de conseillère municipale, c'est à ce titre que je suis ici. »

Monsieur le Maire

« Eh oui, mais il y a une double voix, j'ai l'impression. »

Mme CAPORAL

« Et c'est à ce titre que je prends la parole, et ça n'empêche pas que... »

Monsieur le Maire

« Vous avez une qualité ventriloque. »

Mme CAPORAL

« Voilà, exactement. Mais en tout cas, c'est une nécessité. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

Mme CAPORAL

« Je ne vois pas du tout le rapport qu'il y a avec ce que je viens de dire. »

Monsieur le Maire

« Nous, on le voit parfaitement. Parce que quand on retrouve les déchets devant, et que l'association, comme d'ailleurs un autre établissement, nous dit qui d'IDF-Habitat refuse de donner un local pour les déchets, effectivement, quand ça se retrouve sur la voie publique, ça amène des amendes qui ont été d'ailleurs dressées à IDF-Habitat, et j'ai eu l'occasion d'en reparler l'autre jour en présence de la préfète, et donc si IDF-Habitat, pour reprendre les mots même de son président, manifestement, n'a pas de problème d'argent, ils payeront les amendes. »

Mme CAPORAL

« Il y a un petit détail... »

Monsieur le Maire

« C'est Monsieur MAILLER là qui parle. »

Mme CAPORAL

« Ce local n'appartient pas à IDF-Habitat. »

Monsieur le Maire

« Il appartient aussi à IDF-Habitat, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Pas du tout, pas du tout. »

Monsieur le Maire

« Bon, vous laissez la parole. Monsieur MAILLER, je vous en prie. »

M. MAILLER

« Merci, Monsieur le Maire. Oui, encore une fois, c'est votre intervention, ce n'est pas là-dessus que je voulais réagir, mais bon. En fait, vous oubliez aussi vos diverses casquettes. Quand vous faites des remarques aux autres, c'est toujours très plaisant. J'allais juste, effectivement, me féliciter du travail qui a été fait, parce que tout ce qui peut permettre d'améliorer les choses, qui vont dans ce sens-là, on ne pourra être que satisfait et soutenir ces démarches-là. Par contre, j'ai constaté que vous n'avez pas répondu complètement à ma collègue, qui avait posé, me semble-t-il, une question intéressante. Je peux peut-être la reformuler de manière à ce que cela puisse avoir une réponse puisque, d'un côté, on nous dit qu'il y a une baisse globale des volumes collectés par rapport à 2023, que, notamment, pour le Bois-l'Abbé, ce serait dû à une diminution du nombre de commerçants. J'aimerais comprendre pourquoi il y a une diminution du nombre de commerçants et, par contre, de l'autre côté, sur la place Lénine, a priori, il y a une progression significative, alors que l'on a assisté, depuis votre arrivée, à une perte d'une trentaine de commerçants sur le marché. (*Brouhaha*) Est-ce que sur la place du marché du Bois-l'Abbé, cela voudrait dire qu'ils gèrent mieux leurs stocks, qu'il y en a moins, mais est-ce que c'est vraiment ça ? Et sur la place Lénine, ça voudrait dire que les gens consomment moins ? »

M. GOUPIL

« La place Lénine, elle est où ? »

M. MAILLER

« Bah, vous savez, c'est la place qui se trouve vers la BNP. Vous savez qu'il y a un recours contentieux là-dessus ? »

Monsieur le Maire

« Rêvez, rêvez, rêvez à Lénine. »

M. MAILLER

« Non, non, elle s'appelle toujours place Lénine, puisqu'il y a quand même ce contentieux... »

Monsieur le Maire

« Bon allez, ce n'est pas le sujet, Monsieur MAILLER. Pas de digression. »

M. MAILLER

« Je réponds à Monsieur GOUPIL. »

Monsieur le Maire

« Pas de digression, vous avez... »

M. MAILLER

« On vous pose une question, et on n'a pas droit de répondre ? »

Monsieur le Maire

« Mais on vous entend tout le temps, Monsieur MAILLER, donc il n'y a pas de problème. »

M. MAILLER

« Heureusement que vous m'entendez, je suis là pour ça. Je fais mon travail. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Eh bien, quand vous ne savez pas lire les chiffres, vous ne faites pas vraiment votre travail. »

M. GOUPIL (*hors micro*)

« Vous pouvez essayer de citer les bonnes adresses. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais vous habitez la Ville ? C'est pour ça que vous ne connaissez pas la place Lénine ? »

M. GOUPIL (*hors micro*)

« Moi, je vois régulièrement des panneaux place du Marché. »

Monsieur le Maire

« Pas de discussions en aparté. Nous sommes dans une assemblée délibérante. Est-ce qu'il y a encore une prise de parole ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Oui on prend acte ? Michel DUVAUDIER.»

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, mais... Je n'ai pas le droit à ma réplique. »

Monsieur le Maire

« Si vous voulez bien écouter, parce que vous vous écoutez souvent vous-même, mais il est bien d'écouter les autres. »

M. DUVAUDIER

« Merci Monsieur le Maire. Madame ADOMO, excusez-moi, j'ai zappé la question sur le Bois-l'Abbé. Effectivement, il y a une baisse au Bois-l'Abbé, mais je pense que ça n'a échappé à personne que l'on a quand même une situation économique – alors même si cela se traduit moins place Lénine – cela se traduit beaucoup au Bois-l'Abbé. » (*Brouhaha*)

Monsieur le Maire

« C'est Tchernobyl. »

(Rires)

M. DUVAUDIER

« Ah oui, pardon. Non, non, mais je voulais faire plaisir. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas eu Tchernobyl encore... »

M. DUVAUDIER

« Non, non, mais ne vous inquiétez pas. Au Bois-l'Abbé, on avait un commerçant qui donnait beaucoup et qui, malheureusement, n'est plus commerçant de fruits et légumes au marché du Bois-l'Abbé. Je vous assure que c'était un gros donateur. Et donc j'en reviens à ma situation économique : il est vrai que, quand les périodes deviennent difficiles, eh bien ils ont plus tendance à conserver et à moins donner tout simplement. Très franchement, moi, je veux en profiter ici pour remercier pour les dons qu'ils font. Ce n'est pas toujours que des légumes moches, abîmés, ou en mauvais état. Il y a vraiment des gens qui donnent beaucoup, et des fruits et légumes qui sont en très bon état. Alors je ne sais pas, Monsieur MAILLER, où vous avez vu qu'on avait perdu 30 commerçants sur la place du Marché ou sur la place Est ; il y a toujours autant de commerçants, il y a toujours autant de fruits et légumes parce que, même s'il y a un peu de pain, même s'il y a un peu d'autres denrées, c'est surtout des fruits et légumes qui sont donnés, et je crois que, franchement, les commerçants jouent le jeu. Et c'est ça qu'il faut surtout féliciter. N'oubliez pas qu'au bout de la chaîne, après, ces invendus sont redonnés, et c'est ça qui moi me plaît beaucoup, c'est qu'il y a des associations qui en bénéficient. Donc, sur la place du Marché, il y a une stabilité ; au Bois-l'Abbé, il y a eu une diminution, mais parce qu'il y avait un donateur vraiment fort, mais qui, malheureusement – j'espère que ce n'est pas à cause de ça – n'a pas tenu le choc. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Bon, en tout cas, ça fonctionne et on n'a pas perdu 30 commerçants. Il y a même beaucoup de nouveaux commerçants, et d'ailleurs c'est un peu comme le repos dominical, on retrouve ceux qui disent que l'on a perdu 30 commerçants. Mais bon, on prend acte de ce bilan, et je laisse la parole à Michel DUVAUDIER pour le rapport qui, je pense, sera rapide, de l'activité de la Sadev. »

A l'unanimité,**8) Rapport annuel 2024 du mandataire auprès de Sadev 94****M. DUVAUDIER**

« Oui, donc il s'agit d'une prise d'acte, donc je vais garder ma position de conseiller municipal. Je ne vais pas vous infuser tous les chiffres de la Sadev. Je vais juste signaler, vous l'avez tous constaté, que, pour la première année, la Sadev perd de l'argent. Donc il y a des raisons. Là aussi, il y a une situation économique qui, malheureusement, fait son œuvre, mais je crois qu'il faut que l'on soit, tous les gens qui sont actionnaires de la Sadev doivent être à l'écoute, vigilants et regardants pour que cette mauvaise passe ne soit que très, très provisoire. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'ai regardé ce rapport avec intérêt, et j'ai pu constater l'abandon de la zone d'aménagement concertée au profit de 90 logements, dont une partie à proximité du tissu pavillonnaire, en fait, ce qui signe l'abandon définitif du projet de développement économique ou de recherche industrielle, comme cela a été le cas avec le départ d'Air liquide. Donc ça, c'est une chose à laquelle vous vous étiez engagé justement, ce développement économique, et je constate avec amertume que cela a été abandonné. »

Monsieur le Maire

« Je vous répondrai après. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Vous aimez régulièrement dire que je tiens des propos insultants et autres... Honnêtement, Monsieur le Maire, je vous montre la note que vous avez donnée sur ce rapport : elle est indigente. Elle ne respecte pas la règle qui est fixée par le code général des collectivités. Je vous rappelle qu'une note, notamment pour les questions complexes, elle doit présenter de façon synthétique les éléments essentiels : contexte, objectifs, options possibles, éléments financiers significatifs, principaux risques, impacts, avis requis. Mais bon, je ne sais pas qui est le plus insultant, parce que l'on ne vous a jamais fait cette remarque-là, mais puisqu'on en est là aujourd'hui, merci de nous mettre les tables de la Foire aux cochons alors que vous êtes sur de belles tables. Cela dénote la manière dont vous traitez votre opposition aujourd'hui.

(Rires)

Concernant le rapport, on va aller dans le détail de ce rapport. Alors j'ai lu le tableau. Je ne vous parle pas de certains graphiques qui sont à la limite de l'illisible, je ne vous parle pas du fait que, pour pouvoir apprécier l'évolution d'un rapport, il est quand même intéressant de pouvoir avoir un certain nombre d'éléments de comparaison. On voit quand même qu'il y a des choses qui sont écrites avec quelques petites coquilles, mais on n'est plus à ça près, c'est pas grave, comme vous disiez, ça doit aller vite, c'est un rapport, une petite note sur un coin de table, et puis on prend acte du rapport. Parce que, quand on nous dit les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2023 s'élèvent à 95,7 M contre 83,8 M en 2023. J'imagine que ça devait être 2024, et pas 2023 dans la phrase. Par ailleurs, on nous dit par exemple sur le chiffre d'affaires, vous l'avez relevé, Monsieur DUVAUDIER : la baisse équivalente des ventes de charges foncières des autres produits responsables par ailleurs pour expliquer le fait que le chiffre d'affaires est en baisse de 46,7 %, mais on n'en sait pas plus. On ne sait pas ce que ça veut dire. Pareil, on nous dit : la contre-performance de l'exercice 2024 est le résultat d'un trop faible niveau de ventes de charges foncières, moins 60 % par rapport à 2023, moins 44 par rapport à la moyenne des 10 dernières années, qui ne permet pas de couvrir les charges d'exploitation, même si celles-ci ont légèrement diminué. On ne nous explique pas plus que cela, pourquoi ce faible niveau des charges foncières. De ce fait, on constate un résultat d'exploitation négatif, c'était déjà le cas en 2023 dans une moindre mesure, mais les charges dégagées des opérations de co-promotion avaient comblé le déficit, voilà. Elles n'y parviennent pas en 2024. On a quelques éléments qui, franchement, ne nous permettent pas réellement d'apprécier ce que disait Monsieur DUVAUDIER, qui laissait penser qu'il fallait être vigilant sur le fonctionnement de la Sadev. Et puis on voit apparaître, en 2024, on voit son endettement augmenter de 11,8 M€ par rapport à 2023. On dit qu'on a contracté de nouveaux financements, elle a remboursé de l'autre côté, mais on ne sait pas ce qui justifie en gros l'augmentation de cet endettement. Donc vous comprendrez bien que, même si c'est un rapport dont on doit prendre acte, en l'état actuel des choses et des éléments qui nous ont été donnés par la fabuleuse note de synthèse ne nous permettent pas de prendre acte de ce document, et nous refusons de prendre acte de ce rapport. »

Monsieur le Maire

« Très bien, Monsieur MAILLER. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je vais essayer d'être rapide. Déjà vous pour vous faire remarquer que ce n'est pas les tables de la foire au troc et aux cochons. Ce sont des tables qui sont en place, et d'ailleurs d'autres collègues, qui sont dans la majorité, ont les mêmes tables que vous. Donc ne vous sentez pas lésé de quoi que ce soit. Vous voyez, encore un mauvais procès. Même sur les tables, vous n'êtes pas bon.

Concernant le rapport, écoutez, vous critiquez ce rapport, c'est le rapport de la Sadev. Je vous invite à en parler à vos camarades, puisque ce n'est pas nous qui le produisons. Nous faisons des remarques qui ne sont pas toujours intégrées d'ailleurs et, puisque vous vous intéressez au financement de la Sadev, aujourd'hui, la Sadev n'investit plus à Champigny. Elle investit à Ivry, elle investit à Villejuif. C'est une belle entreprise avec une belle compétence, mais, comme chacun sait, ce qui était l'aménageur du Département a fait l'objet d'un petit tripatouillage entre camarades avant les élections départementales pour ne pas perdre la main de l'aménageur du Département, au point d'intégrer une Ville que tout le monde connaît dans le Val-de-Marne, je vous la donne en mille : Malakoff. Malakoff, grande ville du Val-de-Marne, comme chacun sait, et qui est intégrée de telle manière à ce que le capital soit majoritairement détenu par des villes communistes, donc les opérations se font dans le Val-de-Marne et en Hauts-de-Seine, puisque, comme chacun le sait, Malakoff est plutôt en Hauts-de-Seine que

dans le Val-de-Marne. Et donc voilà la manip, donc le financement, si vous vous interrogez, eh bien il va sur ces Villes-là.

Concernant ce que vous avez évoqué, Madame CAPORAL, je crois que ce n'est pas la première fois que ça vous arrive, je ne sais pas pour quelle raison ça vous arrive, mais ça vous arrive assez souvent, vous avez comme ça des pertes de mémoire. »

Mme CAPORAL

« Quoi ? Oui, par exemple ? »

Monsieur le Maire

« Des pertes de mémoire et, par exemple, sur la ZAC des Bords de Marne, vous nous dites : Ah ben oui, vous aviez annoncé qu'il y aurait du développement économique, là, ce n'est pas du développement économique. Or du développement économique, on en a fait en faisant venir des entreprises comme Eiffage Énergie, comme Hermès bientôt, comme les magasins qui se sont développés. Je pense à Monoprix, bientôt Grand Frais. Tout ça, c'est en cours, et ça amène effectivement de l'emploi. Concernant la ZAC des Bords de Marne, soit vous étiez vraiment totalement déconnectée de ce qui se passait dans la mairie tout en étant adjointe... »

Mme CAPORAL (*hors micro*)

« Je n'ai pas été adjointe longtemps. Trois mois, trois mois. »

Monsieur le Maire

« Pas longtemps, oui, mais c'était déjà pas mal et, en l'occurrence, vous avez quand même été élue pendant un mandat, donc vous auriez dû avoir un peu de souvenirs de ce qui avait été évoqué. Et cela avait fait d'ailleurs l'objet de débats assez nourris au sein de la majorité précédente, entre notamment l'adjoint en charge du développement économique et certains membres de la majorité, pour savoir comment on allait liquider la ZAC des Bords de Marne. »

Mme CAPORAL (*hors micro*)

« Donc vous le faites ? »

Monsieur le Maire

« Liquider, ce qui n'a toujours pas été fait, ce sur quoi on travaille précisément pour pouvoir la liquider cette ZAC, parce qu'on y est contraints aussi. Depuis trop longtemps, cette ZAC patine. Et qu'est-ce qui avait été évoqué dans ce que l'on appelle le lot 2 et le lot 3 ? Faire des logements. Ce n'est pas nous qui l'avions défini, c'est vous qui l'aviez défini. Sur cette zone-là, vous n'aviez jamais prévu de faire du développement économique, vous aviez prévu de faire des logements. Il avait même été envisagé de faire une résidence pour seniors ou une résidence adaptée, vous voyez. Et tout ça, on l'a retrouvé. On n'a pas retrouvé les études d'Eugénie-Cotton, toujours pas, ça, elles ont disparu comme les ordinateurs, mais, par contre, ça, on l'a retrouvé, parce que c'était dans les bilans de la Sadev. C'était dans les échanges avec la Sadev, et donc on rediscute effectivement parce qu'il va bien falloir utiliser cette ZAC où il y a eu des aménagements au profit d'une grande entreprise, puisque je rappelle quand même que l'objectif qui était porté à côté d'Air Liquide, c'était de faire un parc technologique des hautes activités à valeur ajoutée, donc le parc des hautes technologies des bords de Marne. Et qu'est-ce que nous avons eu comme entreprise qui s'est installée à côté d'Air Liquide ? Une entreprise de grande ingénierie effectivement : IDF-Habitat. Eh bien, au total, vous n'avez jamais réussi à faire du développement économique sur cette ZAC. Aujourd'hui,

il va falloir que l'on traite le sujet. Effectivement, il y a un aménagement qui est prévu avec 90 logements pour pouvoir équilibrer. C'est souvent la variante d'ajustement. Tous ceux qui ont travaillé un peu sur les questions d'aménagement le savent, mais c'est ce que vous aviez prévu, vous voyez. Donc c'est un peu facile de dire : Ah, vous aviez dit que vous feriez du développement économique, vous n'en faites pas ! Vous n'aviez rien prévu d'autre sur ce secteur-là, je vous laisse un instant pour répondre. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais ce que vous aviez prévu, c'était au contraire de l'activité, et c'est ce que vous avez dit à tout le monde. Et en Conseil municipal, vous avez été élu pendant tout le mandat où j'ai été élue, le nombre de fois où vous avez vanté votre détermination à faire venir de l'activité économique, et en particulier sur cette ZAC. »

Monsieur le Maire

« Jamais sur cette ZAC. »

Mme CAPORAL

« Et quand... »

Monsieur le Maire

« Jamais. »

Mme CAPORAL

« Et quand le bâtiment d>IDF a été construit, vous vous êtes élevé contre cette construction en disant : pourquoi ce n'est pas de l'activité économique ? Donc je suis très surprise qu'effectivement, quand c'est votre tour, vous ne le fassiez pas. »

Monsieur le Maire

« Alors, Madame CAPORAL, comme souvent, vous avez non seulement de l'amnésie, mais aussi de la malhonnêteté intellectuelle. »

Mme CAPORAL

« Holà, alors là. »

Monsieur le Maire

« Je parle, vous m'écoutez. Je ne vous ai pas coupé la parole, je vous demanderai de ne pas me couper la parole. »

Mme CAPORAL

« J'ai une... »

Monsieur le Maire

« Non, Madame CAPORAL, vous arrêtez, d'accord ? »

Mme CAPORAL

« Vous êtes très bien placé, très bien placé. »

Monsieur le Maire

« Ce que je vous dis, Madame CAPORAL, c'est ce que vous vous aviez défini. Vous aviez défini de faire sur cet endroit-là un parc d'activités de haute technologie pour faire venir des entreprises. Simplement, la seule chose que vous avez fait venir, c'est IDF-Habitat. Moi, je n'ai jamais dit que je ferai du développement économique là. J'ai toujours dit qu'il fallait avancer sur le développement économique sur l'ensemble de la Ville, et où était la partie la plus pertinente ? C'est l'ex-VDO. Et c'est ce que l'on a commencé à faire avec des projets qui sont en train de se structurer, et avec le booster que constitue notamment l'arrivée du Grand Paris. Bien, je crois que l'on a eu un débat assez fourni sur cette prise d'acte. Donc nous avons pris acte, même si l'on a noté les positions de Monsieur MAILLER et de Monsieur SY, et donc nous allons pouvoir passer au point suivant, le point n°9, Philippe DUBUS. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport. Messieurs MAILLER et SY ne prennent pas part au vote.

9) Acquisition de la parcelle cadastrée section N n° 151 sise 193, avenue du général-De-Gaulle

M. DUBUS

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La délibération numéro 9 consiste en l'acquisition de la parcelle cadastrée section N numéro 151 sise 193, avenue du général-De-Gaulle. Alors il s'agit d'une petite parcelle qui est dans la contre-allée de l'avenue du général-De-Gaulle, pas dans la partie basse, qui est au bout de la rue de l'Île d'Amour, qui permet de voir effectivement à quel endroit on passe au-dessus de l'avenue principale du général-de-Gaulle et en dessous des voies de chemin de fer. C'est un endroit qui est très fréquenté par les piétons, c'est un endroit qui permet d'aller – et vous le voyez d'ailleurs sur la carte du cadastre – vers les écoles proches. Donc on a aussi pas mal d'enfants qui passent à cet endroit-là pour tout ce quartier du côté de l'Île d'Amour. Et aujourd'hui, on n'a aucune visibilité. Les personnes passent rapidement en voiture à cet endroit-là. Donc l'objectif de cette petite parcelle, c'était que l'on puisse l'aménager en créant effectivement un espace visible de trottoir, de sécurisation pour passer sous le pont. Et donc, on a eu une négociation avec la personne qui est propriétaire de cette parcelle, qui fait 254 m², nous avons obtenu un prix de 50 000 €. Donc l'objectif est d'utiliser cette parcelle pour en refaire un aménagement pour sécuriser ce passage sous les voies de chemin de fer.

Donc il est demandé de signer l'acquisition et de pouvoir faire toutes les démarches nécessaires.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point suivant, Tony PESSOA. »

A l'unanimité,

10) Cession des parcelles cadastrées section CQ n°s 210 et 207, sises rue René

M. PESSOA-GRIJO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir. Il s'agit d'une délibération concernant la cession des parcelles cadastrées section CQ n°s 210 et 207, sises rue René. Afin de permettre la clôture du périmètre dénommé "Abords de la VDO/rue René" et la réalisation du BEE, le SAF 94 va donc céder les parcelles cadastrées section CQ n°s 210 et 207, sises rue René d'une superficie d'environ 37 m² à l'Epa-Marne.

Un accord est intervenu pour une concession de ces parcelles au prix de 20 568 € résultant du compte conventionnel de cession.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté donc à l'unanimité. Point suivant, Philippe DUBUS. »

A l'unanimité,

11) Intégration des voies et des espaces publics attenants situés dans le périmètre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) du quartier du Bois-l'Abbé à Champigny-sur-Marne par le Territoire Paris Est Marne & Bois au titre de sa compétence construction, aménagement et entretien de la voirie

M. DUBUS

« Merci. Pour ce sujet-là, l'objet est l'intégration des voies et des espaces publics attenants situés dans le périmètre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) du quartier du Bois-l'Abbé à Champigny-sur-Marne par le Territoire Paris Est Marne & Bois au titre de sa compétence (construction, aménagement et entretien de la voirie). Donc je rappelle qu'aujourd'hui, tous les projets d'aménagement sont de la compétence du Territoire et, dans ce cadre-là, aujourd'hui, on est évidemment dans un projet d'aménagement important avec la refonte de l'ensemble du réseau viaire, la requalification et la création de deux voies. Donc on est dans cette compétence-là, et d'ailleurs, le Territoire a passé un contrat d'aménageur pour une partie auprès de Citallios, donc aujourd'hui, c'est elle qui gère complètement cette partie-là. Dans ce cadre-là, ces réseaux deviennent des réseaux considérés comme d'intérêt territorial, parce que c'est là où l'on a cet investissement important, et ce sont tout de même des réseaux structurants. Donc, aujourd'hui, l'objectif de ce présent document est de reconnaître le classement territorial des voies et des espaces publics attenants qui font l'objet de travaux d'aménagements par le Territoire et son aménageur Citallios prévus par le projet de renouvellement urbain du quartier du Bois-l'Abbé dans le cadre du nouveau plan national de renouvellement urbain. Donc, aujourd'hui, vous avez le plan qui indique effectivement ces réseaux dans ce projet NPRU qui sont repris. Le Territoire va être tout à fait dans sa démarche de construction, d'aménagement et de création de tous les points techniques nécessaires pour que ces voies puissent exister. Ensuite, la suite logique quand on construit et qu'on aménage, il y a un entretien de la voirie, donc on a une suite quand on construit, donc on a un entretien

de la voirie qui va être effectivement également pris par le Territoire. Pour cette partie entretien, on a pensé qu'il était plus intéressant de rajouter deux voies, qui sont des voies de l'ANRU1 que vous voyez hachurées, qui permettent d'avoir une logique et une continuité de voirie, c'est-à-dire que l'on n'entretient pas une demi-voirie, et puis l'autre demi-voirie, c'est quelqu'un d'autre. Toute la rue est entretenue par la même personne. Donc, aujourd'hui, c'est ce qui est ajouté, et on est dans le même réseau d'intérêt territorial parce qu'on a une cohérence dans cet élément-là et, à la fin, vous avez un tableau qui reprend la compétence du Territoire et la compétence de la Ville de Champigny. Et donc, dans ce cadre-là, on a la compétence du Territoire qui existe déjà aujourd'hui, c'est l'assainissement, et puis, pour le reste, pour le déneigement et pour l'entretien, le Territoire va pouvoir se charger de ces éléments-là. Pour le déneigement, ils ont effectivement dans d'autres communes d'autres moyens qui permettent de traiter ce genre de choses, et nous gardons la gestion de l'éclairage public, du mobilier urbain, de la défense incendie, de la vidéosurveillance, du réseau de chaleur urbain, des concessionnaires. Donc on retrouve ces déclarations-là et après, à la suite de tout cela, c'est une convention qui va arriver au 1^{er} janvier 2026 et, à partir du 1^{er} janvier 2026, il va y avoir une négociation du cahier des charges, du niveau de qualité de prestations, du coût, etc. Donc là, l'important, c'était de définir le périmètre, ce qui est le cas et, à la suite de cette définition de périmètre, on va rentrer dans une finalisation, en fait, du niveau qualitatif de ces prestations.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur DUBUS pour cette présentation. Là, effectivement, on a une note qui est à la hauteur de ce que l'on pourrait être en droit d'attendre quand on est dans l'opposition, mais aussi dans la majorité. Simplement, vous vous doutez bien qu'à l'intérieur de cette note, en tout cas de ce projet d'intégration de voiries et d'espaces publics, il y a à terme les espaces publics et les voiries qui sont inclus dans votre projet, le NPRU, que nous ne partageons absolument pas pour le Bois-l'Abbé, puisqu'il conduit à la gentrification et à la destruction du quartier, au déplacement de l'ensemble des équipements publics au bout du quartier, c'est-à-dire de tuer un peu le centre du quartier, que, par ailleurs, vous savez pertinemment qu'il y a trois recours qui sont toujours pendants et que, nous l'espérons bientôt, après la saisine du premier président du Conseil d'État, ça avancera un petit peu, ce qui nous a obligés à la Ville, et notamment à l'EPT, de déposer enfin un mémoire après deux ans de procédure. Et on espère bien que l'on aura gain de cause. Donc on votera contre cette intégration, contre cette définition de l'intérêt territorial pour les voiries que vous avez mentionnées pour les raisons que je viens d'indiquer. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, merci. Moi, je me demande qui va acquérir ces espaces, si c'est la Ville où le Territoire. Par exemple, la future place du Marché, aujourd'hui, il y a le parking qui appartient à Paris-Habitat. Moi, je ne comprends pas bien les raisons pour lesquelles la Ville délègue l'entretien

des espaces verts et les voiries à Paris Est Marne & Bois. Si ce sont ses biens à elle, est-ce qu'il est prévu que cela retourne à la Ville après la fin du projet ? C'est une question que je me pose. On a aussi bien les espaces verts, la signalisation verticale et horizontale, comme vous avez dit, le déneigement, ça se comprend très bien, mais il y a aussi en fait le transfert de crédit de personnel et de biens. Donc, moi, je ne comprends pas comment, dans une Ville, une partie de la Ville est déléguée au Territoire. Cela me paraît ne pas être dans les compétences du Territoire. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors sur les questions de propriété, effectivement, la Ville reste propriétaire. Il n'y a pas de difficultés. C'est intégré uniquement dans l'aspect territorial. Et alors, pour répondre à votre question, tout simplement, c'est la loi. C'est-à-dire que le Territoire, Philippe DUBUS l'a rappelé, a la compétence de l'aménagement. Aujourd'hui, vous ne pouvez pas faire une opération d'aménagement en France sans que l'intercommunalité soit saisie. C'est la loi. Donc ce n'est pas la seule opération qui est menée actuellement au sein du Territoire Paris Est Marne & Bois, nous avons un certain nombre d'autres opérations qui sont en cours, que ce soit sur Villiers, sur Charenton. Et même des fois, pour des opérations qui ne sont pas de grosses opérations, je pense notamment à la Ville de Saint-Mandé, qui a fait des travaux avec une classification dans le cadre de l'intérêt territorial sur la voie qui longe le bois de Vincennes. Aujourd'hui, elle est d'intérêt territorial, elle n'est plus d'intérêt communal. Ça ne change strictement rien, simplement la compétence revient au Territoire en charge de l'aménagement, et qui se charge de l'entretien. Et c'est nécessaire de le faire dès maintenant pour deux raisons, et cela répondra aussi à une autre interrogation de Monsieur MAILLER, c'est que nous avons des travaux qui vont arriver, on l'espère rapidement, sur la partie de l'assainissement. Il y a un gros, gros problème d'assainissement sur une partie du Bois-l'Abbé ; on a des tuyaux qui datent de la création du quartier. Régulièrement, on a des problèmes de rejets d'eau importants, notamment quand il y a des orages importants. Donc ça, il faut absolument que l'on puisse avancer. Pour que le Territoire puisse avancer sur l'assainissement, il faut qu'il ait intégré les voies en question pour être dans le cadre de l'aménagement. Et puis, deuxième point, pourquoi on avance sur ces questions-là ? Je rappelle qu'un recours en matière d'urbanisme n'est pas suspensif, c'est qu'aujourd'hui, si nous n'avancions pas dans les délais tels qu'ils sont donnés par l'État dans le cadre de l'ANRU, nous ne pourrions pas engager, et si nous n'engageons pas les opérations, nous perdons l'intégralité des financements. D'ailleurs je dois dire qu'au niveau de l'État, il y a un peu d'inquiétude sur les questions de financement de l'ANRU, compte tenu de la situation financière du pays. On a quand même quelques éléments d'inquiétude. Les préfectures, et notamment la Drhil et l'ANRU, invitent tous les Maires, quels que soient les projets, quelles que soient les Villes, quelles que soient les couleurs politiques, aujourd'hui, à engager au plus vite. C'est pour cela que nous avons effectivement accéléré, et pour être dans les temps qui nous sont demandés par l'État. Et c'est ce que nous avons fait pour les projets des bâtiments publics comme pour la voirie. Voilà. Donc on va pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté, je vous remercie. Ça, c'est absolument nécessaire, et si ça ne se faisait pas, l'ANRU n'aurait pas pu avancer, et je dois dire que ce n'est pas moi qui ai signé le protocole de préfiguration, c'est vous, Monsieur FAUTRÉ, et, quand vous l'avez signé, toutes ces questions-là, quelle que soit l'évolution du projet, sur la question de la voirie, ça aurait été exactement la même chose. »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« C'était un projet. »

Monsieur le Maire

« C'est exactement la même chose. On n'aurait pas pu faire autrement, c'est la loi. Et on essaie de faire au maximum pour que tout cela tienne dans les délais. Point suivant, on passe aux ressources humaines, Aurore THIROUX. »

A la majorité,**38 votes pour,**

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHÉ, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

9 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOY, Mme Fily KEITA-GASSAMA

12) Création d'un poste de responsable des 2 magasins**Mme THIROUX**

« Bonsoir à tous. Donc cette délibération concerne la création d'un poste de responsable des 2 magasins. Il s'agit d'une création administrative, puisque c'est une transformation de poste.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la première commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Quand vous dites que c'est une transformation, c'est-à-dire que ce n'est pas ouvert au recrutement, c'est la personne qui change de grade. Je n'ai pas souvenir... »

Mme THIROUX

« En fait, c'est ça. C'était le responsable d'un magasin, et il devient responsable de 2 magasins dans le cadre de la réorganisation du service. »

M. MAILLER

« D'accord, mais il change de catégorie hiérarchique, il a un grade différent. Qu'est-ce qui est modifié en fait ? »

Mme THIROUX

« Eh bien son périmètre d'action, c'est tout. Ça reste un chef de service, il n'y a pas de modification, c'est son périmètre d'action qui est modifié. »

M. MAILLER

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Point suivant, le point 13. »

A l'unanimité,**13) Crédit d'un poste d'enseignante ou enseignant de musique intervenant/e en milieu scolaire (dumiste)****Mme THIROUX**

« Crédit d'un poste d'enseignant ou d'enseignante de musique intervenant en milieu scolaire, donc un ou une dumiste. Là également, c'est une création administrative.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« C'est juste la mise à jour du poste, c'est une personne contractuelle sur le poste ? »

Mme THIROUX

« Tout à fait. Pour les enseignants, c'est souvent des contractuels à temps non complet, donc l'intérêt, c'est aussi de les retenir, notamment pour les dumistes, parce que c'est une spécialité qui est plutôt très difficile à recruter, et l'idée, c'est de pouvoir lui proposer un contrat de 3 ans puisque ce n'est pas une fonctionnaire. »

Monsieur le Maire

« Sur le même sujet, Monsieur SY. »

M. SY

« Est-ce qu'il y a des établissements scolaires qui sont concernés par cette enseignante ou est-ce que c'est d'ordre général ? »

Mme THIROUX

« C'est une enseignante qui intervient dans les écoles, tout à fait. »

Monsieur le Maire

« Bien, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

Donc on a terminé l'ordre du jour. Alors j'ai reçu un vœu de la part de Madame Fily KEITA. Ce vœu, vous l'avez envoyé dans une procédure en urgence, sachant que, si vous reprenez le règlement intérieur, il n'y a plus de vœu d'urgence. Vous étiez restée au règlement intérieur de la mandature précédente. Pour autant, compte tenu du sujet et que l'on avait aussi fait une fois un jour un vœu en urgence, si tout le monde est d'accord, s'il n'y a aucun avis contraire, moi j'y suis plutôt favorable à ce que l'on adopte le principe de l'urgence. Et si le principe est adopté, eh bien, vous pourrez présenter ce vœu à l'ensemble du Conseil.

Donc, sur l'urgence, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. Pas d'abstentions ? Donc le vœu peut être présenté. Madame Fily KEITA, je vous laisse la parole. »

A l'unanimité,

14) Vœu de solidarité avec le peuple soudanais et proposition de subvention humanitaire à Médecins Sans Frontières

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci, Monsieur le Maire, rebonsoir. Écoutez, je ne vais pas relire tout le vœu, il a été diffusé, Ah non ? je pensais que vous l'aviez eu. »

Monsieur le Maire

« Il a été affiché à l'écran de toute façon, mais vous pouvez le présenter. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Du coup, comme je ne l'avais pas vu inscrit, je n'ai pas prévu de le relire. L'idée, c'était, au vu de la situation urgente au Soudan, une situation urgente parce que vous savez qu'il y a une guerre qui est en cours depuis des années, une guerre dont les médias parlent très peu, et pourtant, elle fait des ravages humanitaires comme toute guerre, et il y a eu une situation de massacre, dernièrement. De gros massacres. D'où la question de l'urgence qui est évoquée ce soir, et il y a une situation non seulement humanitaire, mais aussi sanitaire, qui devient très très compliquée. Donc il s'agissait de voter une subvention exceptionnelle à l'association Médecins sans frontières pour la situation qui se déroule dans cette région du monde. »

Monsieur le Maire

« Bien, vous ne voulez pas le lire ? Je pense que tout le monde l'a reçu. Donc il n'y a pas de difficulté. Écoutez, moi, sur ce vœu, j'ai quand même quelques remarques à vous faire. Je n'ai pas de sujet sur le fond. Je ne fais pas de confusion des assemblées, mais, demain, on votera une aide aussi à la Région en direction du Soudan. Je la voterai bien évidemment, donc je n'ai pas de sujet sur le fond.

J'ai un sujet sur la forme parce qu'il y a des considérants qui, quand même, m'interpellent dans la rédaction de votre vœu et qui me posent quelques difficultés dans ce rédactionnel. Alors, je vous proposerai de modifier pour que cela devienne, non pas un vœu de certains élus, mais de l'intégralité du Conseil municipal, si vous en êtes d'accord. Dans le 10^e considérant, qui est le suivant, je le lis pour tout le monde : "Considérant que cette tragédie s'inscrit dans un contexte de prédateur néocolonial où les puissances occidentales, dont la France et l'Union européenne, ont souvent entretenue des relations complaisantes avec les milices au régime autoritaire pour préserver leurs intérêts économiques et géopolitiques, notamment dans l'exploitation des ressources naturelles" je vous proposerai de le remplacer par : "considérant

que cette tragédie s'inscrit dans un contexte de prédation des puissances mondiales et régionales qui ont souvent entretenu des relations complaisantes avec les milices au régime autoritaire pour préserver leurs intérêts économiques et géopolitiques dans l'exploitation des ressources naturelles". Le conflit au Soudan, il est entre le Nord et le Sud, avec un sujet le plus aigu, qui est celui du Darfour. Ce n'est pas forcément un conflit qui est lié à une puissance coloniale. Il est un conflit qui est lié à des guerres tribales, avec aussi une dimension religieuse entre le Nord et le Sud qui pose de vraies difficultés. Donc c'est un conflit à l'intérieur du Soudan, et moi, ce que j'aurais peut-être trouvé intéressant d'ajouter, au-delà de cette proposition de remplacer votre considérant, c'est de parler d'un autre conflit dont on parle aussi très peu, qui est dans la même région, qui est celui du Yémen. Il y a un drame aussi qui se joue au Yémen, dans des proportions aussi importantes. Il y a eu beaucoup, beaucoup de morts et, vous savez, la question des réfugiés aujourd'hui, elle est majeure dans de nombreux pays. Elle est majeure évidemment au Soudan et au Yémen, mais elle est majeure aussi en Ukraine. En Ukraine, aujourd'hui, vous avez 50 gamins qui meurent tous les jours, des familles qui se dépeuplent, et je vous dirai la même chose sur un certain nombre d'autres pays. Donc je pense que l'on pourrait élargir un peu à la question du Yémen aussi, et puis changer ce considérant, si vous en êtes d'accord. Voilà la proposition que je peux vous faire, qui permettrait d'envisager de le voter à l'unanimité et qui irait tout à fait dans votre sens. Et puis bon, après, sur l'association que ce soit MSF ou l'Unicef, l'Unicef intervient beaucoup sur la question des enfants. Vous avez 108 millions de déplacés aujourd'hui, avec la majeure partie qui sont des enfants, qui sont les premières victimes. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Eh bien, écoutez, je suis agréablement surprise, et je pense que mes collègues aussi. Vu que je n'avais pas eu de réponse, je m'étais dit : allez, ça va passer à la trappe ou quelque chose comme ça. Voilà, je me suis trompée, et tant mieux. Effectivement, ça ne change pas le fond. Donc voilà, on tenait à pointer quand même les responsabilités, parce que c'est important de balayer devant notre porte. Et, effectivement, il y a énormément de conflits, mais, encore une fois, c'est le dernier massacre qui a fait que l'on a voulu faire ce vœu avec mes collègues.

Concernant le conflit, côté religieux, moi, je ne suis pas convaincue du caractère religieux. Je pense que beaucoup de peuples, parce qu'on peut en parler au Mali aussi que je connais mieux, par exemple, on va parler des religions alors que les gens, avec les religions, vivaient très bien ensemble. Mais, dès qu'il y a de ce souci de ressources, c'est là que certains conflits viennent s'infiltrer. Je parle avec des Soudanais, et la question du conflit religieux, je ne suis pas convaincue. Entre ce que j'ai pu lire, entre ce que j'ai pu entendre des Soudanais d'origine, je ne suis pas convaincue de cette dimension-là. Je pense, encore une fois, que ce sont les ressources que les gens veulent s'accaparer, et qui créent un peu des conflits des uns et des autres, et bien sûr la pauvreté des personnes qui sont concernées dans ces régions-là. Merci, ça me va. Je me tourne vers mes collègues. Tout le monde est OK ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, vous voyez, Monsieur le Maire, je regrette que, sur d'autres vœux, vous n'ayez pas fait ce même travail, parce que je pense que l'on partage un certain nombre de choses sur ce qui se passe dans le monde, on peut ne pas l'accepter ensemble, et je vous remercie d'avoir accepté cette fois-ci, même avec une modification qui ne change pas le sens. Mais on aurait pu le faire aussi pour Gaza, c'est dommage qu'on ne l'ait pas fait. »

Monsieur le Maire

« Peut-être que Madame KEITA a su trouver les mots que vous, vous ne trouvez jamais. Mais je crois qu'il ne faut pas faire de polémiques sur un tel sujet. Je pense que l'on ne peut que se rassembler, mais je le dis bien, on ne votera ce vœu que si c'est avec cette modification, parce que vous avez rajouté : il faut savoir balayer devant notre porte. Moi, je ne considère pas que la France, l'Europe aient à balayer devant leur porte sur le sujet du Soudan. Le sujet du Soudan, c'est un problème soudanais avant toute chose, avec certaines forces extérieures autour du Soudan, certaines interventions d'entreprises aussi qui essayent de faire de l'argent, mais, en l'occurrence, le gouvernement français n'y est pour rien dans ce conflit, donc c'est pour cela que je ne me reconnaiss pas dans ce considérant et que je vous propose de le modifier. »

Mme KEITA-GASSAMA

« On va le modifier, mais c'est une question de point de vue. »

Monsieur le Maire

« Après, chacun peut avoir son point de vue, mais on est bien d'accord que, si on le vote tous ensemble, c'est avec ce considérant-là et pas avec celui que vous aviez écrit. C'est ce qu'on appelle le compromis. C'est aussi ça l'intérêt de la discussion, et quand elle est bien portée, on peut s'enrichir, ce qui n'a pas toujours été le cas, mais je trouve que c'est une bonne chose que cela puisse se faire.

On va pouvoir passer au vote : avec ces modifications qui ont été opérées – alors, chacun a sa liberté de vote, bien évidemment – est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Tu veux prendre la parole ou tu veux t'abstenir ? »

M. NGANDÉ

« Nous votons sous quelle forme ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien, le vœu tel qu'il a été présenté avec ce considérant qui est remplacé par celui que j'ai lu. »

M. NGANDÉ

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« Donc est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Qui est pour ? Voilà une belle unanimité. Parfait. Alors, il y avait trois questions diverses. Madame CAPORAL, vous aviez deux questions diverses. »

A l'unanimité,

Questions diverses

M. MAILLER

« J'avais levé la main, et vous ne m'avez pas noté. »

Monsieur le Maire

« Ben oui, mais, comme c'est trois questions au titre du règlement intérieur, j'ai déjà fait une première incartade au règlement intérieur ce soir, sur l'urgence, on va se limiter aux trois qui ont été posées. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je souhaiterais savoir après qu'une grande partie des activités d'Orange à l'angle de la rue Ohresser ont été déménagées, et aussi après le déménagement d'Air Liquide à Charenton, il s'agit de la deuxième entreprise d'importance qui quitte la ville au cours de l'année, après le départ aussi de Dumoulin Bois l'année dernière, dans l'un et l'autre cas, quelles perspectives avez-vous pour ces espaces qui ont été libérés ? Est-ce qu'il y a du nouveau pour l'espace d'Air Liquide ? Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu sur le site d'Orange ? Je rappelle aussi qu'un de vos grands étendards de bataille, c'était l'activité économique, et là... »

Monsieur le Maire

« Donc la question... »

Mme CAPORAL

« Voilà. Qu'est-ce que vous avez... »

Monsieur le Maire

« Non, mais ça, j'ai bien compris. Votre question, la deuxième. »

Mme CAPORAL

« La deuxième, d'accord. Non, en fait, la deuxième, je l'ai déjà posée tout à l'heure. C'était en rapport avec les 90 logements sur la ZAC des Bords de Marne. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Il y avait une question de Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Moi, je voulais vous poser une question par rapport aux événements qui ont eu lieu le 7 novembre, avec une manifestation des familles concernant le manque d'AESH devant l'école primaire Simone-Veil. Tout le monde a pu voir dans la presse, un peu partout, que Champigny aujourd'hui a fait l'objet d'une moquerie à l'échelle nationale. Pour essayer de comprendre quand même, j'aurais aimé savoir, Monsieur le Maire, comment on a fait pour en arriver là, comment on a fait pour que Champigny devienne la risée de la France entière, que Champigny fasse la première page du *Canard enchaîné* sur cette question-là, en sachant que cet événement a, d'une part, écorné l'image de notre commune, mais aussi, a pu mettre en difficulté les agents de la police municipale, qui font aujourd'hui l'objet de commentaires très désobligeants. Et enfin, je pense aux familles qui ont pu se sentir malmenées, outragées par la situation, par ce qui s'est passé. Que comptez-vous

faire, Monsieur le Maire, pour, d'une part, restaurer notre image qui a été écornée ? Que comptez-vous faire par rapport aux agents concernant leur dignité, leur honneur qui a été bafoué ? Que comptez-vous faire ? Est-ce que vous allez présenter vos excuses aux familles qui portaient des revendications légitimes ? L'école Simone-Veil n'est pas la seule école à porter cette revendication ; on a eu Irène-Joliot-Curie et, plus récemment, on a aussi eu la maternelle Jeanne-Vacher. Que comptez-vous faire pour restaurer le cours normal et l'honneur de la commune ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je peux poser une question, puisqu'il y en a une... »

Monsieur le Maire

« Eh bien non. Elle a posé la question, je vais compléter puisqu'elle a deux volets, et puis c'est trois questions. C'est déjà pas mal.

Pour répondre tout de suite à votre question, Caroline ADOMO, écoutez, sur cette affaire, la première chose, c'est que, bien évidemment, c'est regrettable. Contrairement à ce que j'ai pu entendre ou lire, je n'ai donné strictement aucune consigne. Les agents ont eu une certaine peur, effectivement, en voyant ce panneau avec écrit, effectivement – alors il y a eu une apostrophe, mais pas forcément très lisible – en voyant Daesh. Et, vous voyez, il se trouve qu'Alain CHATAUD s'est fait un peu malmener, interpellé tout du moins samedi matin, sur le marché du Bois-l'Abbé, par un ancien élu départemental, accessoirement condamné, qui lui a dit : c'est scandaleux ce que vous faites. Je trouve qu'Alain CHATAUD a eu une très bonne remarque. Il a dit : oui, mais c'était très confus quand même cette inscription, ça portait à confusion. Et l'ancien élu lui a dit : non, ce n'est pas vrai. Donc, qu'est-ce qu'a fait Alain CHATAUD ? Il a repris l'inscription sur son téléphone, il a arrêté quelqu'un dans la rue que ni l'un ni l'autre ne connaissait, et il lui a dit : vous lisez quoi ? La personne a lu Daesh. Ce que je vous dis là est vérifiable, vous verrez auprès de cet ancien élu départemental bien connu à Champigny. Il y avait une confusion possible. Bien évidemment, ce qui aurait dû être fait, c'est qu'il y ait plus de dialogue. Mais, quand on met un panneau devant une école, peut-être qu'ici, par le passé, on avait une autre conception, mais on en informe l'autorité. C'est un bâtiment public. Cela aurait évité tout cela. Et puis, deuxième chose, quand je vois que certains instrumentalisent cette affaire-là à des fins politiciennes, s'en prenant aux agents de la commune, ces mêmes qui disent qu'ils défendent le statut des agents et ainsi de suite... Je trouve que les premières excuses qui pourraient être formulées, c'est à l'égard de ces agents par ceux qui font de la récupération politique sur cette affaire.

Deuxième chose : Madame CAPORAL, sur les questions du développement économique, je vais tout de suite arrêter les fausses rumeurs que vous pouvez répandre. Orange n'a pas quitté le site d'Ohresser. Orange est toujours présent. Ils ont réduit leur activité, oui, mais ce n'est pas nouveau. Ça fait des années, ça fait 15 ans que c'est réduit pour une raison très simple : c'est qu'on a tous ça, on a tous ce petit objet (*dit-il en montrant un téléphone portable*) et, aujourd'hui, ce qui était, je l'ai connu quand j'étais enfant, un grand central où l'on mettait les prises dans les grandes fiches avec des câbles, tout ça, ça s'est réduit. Tout cela, ça s'est informatisé, numérisé. Donc ils ont besoin de rester là. J'ai rencontré Orange qui m'a dit : nous resterons là, on ne peut pas faire autrement techniquement, parce que nous avons besoin de ce centre. C'est un noyau technique. Donc ils ne partiront pas. Vous dites : ils ont quitté la

Ville. Ils sont toujours là, et ils resteront là. Après, qu'est-ce qu'ils vont en faire ? Est-ce qu'ils vont louer des surfaces à des entreprises parce qu'ils n'ont pas besoin de l'intégralité des surfaces ? Peut-être. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas de projet. J'ai vu ça il y a un an et demi-deux ans. Et si demain, il doit y avoir un autre projet, j'imagine bien qu'en tant qu'opérateur avec lequel nous travaillons, et régulièrement, ils viendront en échanger avec la commune. Concernant Air Liquide, je vous ai répondu, mais Air Liquide, pour l'instant, Air Liquide, ce n'est pas de mon fait. Il y a plus de 19 ans, 20 ans maintenant, Air Liquide a été revendu à une foncière. C'est à ce moment-là qu'il fallait agir pour essayer de bloquer la vente. Il y avait des leviers. La Ville aurait pu intervenir. La Ville a laissé faire, donc ça a été vendu. »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Franchement, franchement... »

Monsieur le Maire

« Non, Monsieur FAUTRÉ, la Ville s'est mobilisée pour défendre l'emploi, mais a laissé faire. »

« Je dis simplement qu'il y a eu une mobilisation peut-être pour l'emploi... »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Ah quand même... »

Monsieur le Maire

« Je ne le nie pas, mais il n'y a pas eu de mobilisation sur le sujet du foncier. En tout cas, le foncier a été revendu à une entreprise qui est une foncière, qui est aujourd'hui propriétaire, et si vous passez devant, vous vous apercevrez qu'ils cherchent des locataires. Il y a 5 millions de mètres carrés de libres en Île-de-France dans les bureaux, alors je ne vous dis pas que ça va être facile à louer, mais, en attendant, le propriétaire est dans cette perspective-là pour relouer les locaux.

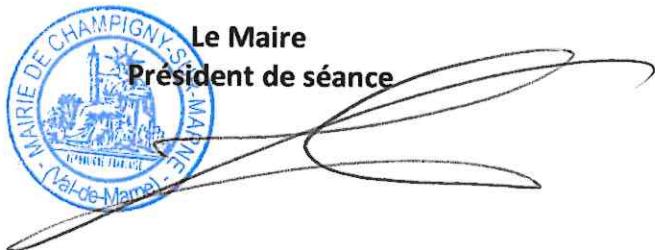
Et concernant Dumoulin, écoutez, Dumoulin, il y avait 10 emplois. C'était une belle entreprise qui existait depuis longtemps. Je rappellerai juste que le projet de l'ancienne équipe, c'était de remplacer par du logement et qu'il n'y avait plus du tout de développement économique. Nous, on l'a sanctuarisé. Je peux même vous dire que j'ai eu des pressions de la part d'un promoteur immobilier dont je tairai le nom, extrêmement fortes, pour en faire une opération. J'ai résisté. J'ai trouvé les moyens avec l'EPF pour faire un portage, et c'est ce qui va permettre d'avoir Hermès qui s'installe là, avec 250 emplois à terme, pas tout de suite, pas à l'ouverture, mais à terme, c'est jusqu'à 250 emplois. Alors quand vous me dites que l'on ne fait pas de développement économique, quand on a un site qui est à 10 emplois et qui, dans quelques années, en aura 250, sur des emplois qui ne sont pas délocalisables, avec un centre de formation intégré, avec l'excellence française que représente l'entreprise Hermès, qui est une des rares entreprises encore qui n'est pas cotée en Bourse, qui est une maison familiale et qui jouit d'une renommée internationale, moi je trouve que l'on a plutôt bien agi.

Bien, écoutez, je vous souhaite une excellente soirée. »

La séance est levée à 22 h 42.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *22⁴⁵0*

et ont, les membres présents, signé après lecture.



NB : IL EST RAPPELÉ QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - **COPIE DES DELIBERATIONS**
 - **COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**
- **PROCES VERBAL PUBLIE LE** *'11 DEC. 2025*